



## SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport et conclusions de la onzième  
Réunion régionale africaine  
(Addis-Abeba, 24-27 avril 2007)***Table des matières*

	<i>Page</i>
Introduction .....	1
Cérémonie d'ouverture.....	1
Discussion des rapports du Directeur général .....	5
Séance spéciale: Discours-programme de M. Kemal Derviş, administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement. ....	11
Séances plénières thématiques I et II.....	12
I. Investir en Afrique pour la création d'entreprises et le travail décent dans le contexte d'une mondialisation équitable .....	12
II. Obtenir des résultats par le biais des programmes par pays pour un travail décent: contenu, stratégie et méthodes; expériences, enseignements et voie à suivre .....	15
Résumé des séances parallèles .....	17
I. Lutter contre le travail des enfants – promouvoir l'emploi des jeunes.....	17
II. S'attaquer au VIH/SIDA sur le lieu de travail.....	18
III. Politiques intégrées d'emploi et de protection sociale pour améliorer l'économie informelle.....	19
IV. Gouvernance et dialogue social .....	21
Séances d'information.....	22
Les normes internationales du travail, la croissance et le développement en Afrique.....	23
La protection sociale en Afrique.....	23

	<i>Page</i>
Le cadre multilatéral de l’OIT pour les migrations de main-d’œuvre.....	24
Le suivi de la convention du travail maritime, 2006.....	24
Résolution concernant la représentation de l’Afrique au Conseil d’administration du Bureau international du Travail.....	25
Examen du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs .....	26
Examen et adoption des conclusions.....	26
Examen et adoption du rapport de la réunion.....	26
Cérémonie de clôture.....	26
 <i>Annexes</i>	
I. Panel de haut niveau sur «Les partenariats pour le travail décent en Afrique» (25 avril 2007).....	29
II. Débat-déjeuner: l’esprit d’entreprise chez les femmes (25 avril 2007) .....	32
III. Conclusions de la onzième Réunion régionale africaine.....	34
L’Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015.....	34
Intégrer le travail décent dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement.....	34
Investir dans les entreprises et les possibilités de travail décent en Afrique.....	36
Le travail décent pour la jeunesse africaine .....	37
Comblar le fossé des compétences.....	37
L’insertion sociale par la création d’emplois pour la prévention des conflits et la reconstruction .....	38
Investir dans un système de sécurité sociale de base pour la réduction de la pauvreté.....	38
S’attaquer à la crise du VIH/SIDA par une action sur le lieu de travail .....	39
Appliquer les normes du travail sur le lieu de travail.....	39
Le tripartisme comme mécanisme clé de gouvernance pour une croissance axée sur la réduction de la pauvreté .....	39
La liberté syndicale: moteur de l’OIT et base de la démocratie.....	40
Application effective des principes et droits fondamentaux au travail .....	40
Mettre les enfants de l’Afrique à l’école et les soustraire au travail .....	41
Eradiquer les vestiges de l’esclavage .....	41
Eliminer la discrimination en matière d’emploi: libérer les potentiels de l’Afrique.....	42
Sortir du piège de l’économie informelle.....	42
Une approche équitable pour les travailleurs migrants .....	43
Amélioration des informations permettant d’élaborer de meilleures politiques .....	43
Mise en œuvre de L’Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015 .....	44

	<i>Page</i>
IV. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.....	46
Composition de la réunion .....	46
Représentants d'organisations internationales officielles .....	47
Représentants d'organisations internationales non gouvernementales .....	48
Protestations .....	48
Protestation concernant la nomination du délégué travailleur de la Guinée équatoriale .....	48
Communications .....	49
Communication concernant le Ghana.....	49
Communication concernant la Jamahiriya arabe libyenne, Sao Tomé-et-Principe et la Somalie .....	49
 <i>Appendices</i>	
A. Liste des délégués et conseillers techniques accrédités .....	51
B. Liste des délégués et conseillers techniques inscrits.....	52

## Introduction

1. La onzième Réunion régionale africaine de l'OIT s'est tenue à Addis-Abeba, République fédérale démocratique d'Ethiopie, du 24 au 27 avril 2007.
2. La réunion a créé un groupe de travail chargé d'étudier des conclusions aux fins de leur soumission à la plénière et elle a constitué une Commission de vérification des pouvoirs, conformément au Règlement pour les réunions régionales.
3. Des informations sur les participants à la réunion figurent dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

## Cérémonie d'ouverture

4. La réunion a élu à l'unanimité comme président M. Hassen Abdella, ministre du Travail et des Affaires sociales de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, et comme vice-présidents M<sup>me</sup> S. Kanda (gouvernement, ministre de la Fonction publique et du Travail, Niger), M. C. Faye (employeur, Sénégal) et M<sup>me</sup> M.F. Carvalho Francisco (travailleur, Angola). Avant l'ouverture de la discussion en séance plénière, la réunion a entendu un message conjoint des partenaires sociaux et des allocutions de M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, de M. Abdoulie Janneh, secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, de M<sup>me</sup> Gertrude Mongella, présidente du Parlement panafricain, de M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, de M. Blaise Compaoré, Président du Faso, et de M. Meles Zenawi, Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie.
5. Dans son allocution de bienvenue, le président de la réunion, M. Hassen Abdella, a souligné la longue tradition de relations fructueuses entre la République fédérale démocratique d'Ethiopie et l'OIT. L'établissement du bureau régional de l'OIT à Addis-Abeba témoigne de cette coopération. L'Afrique est confrontée aux problèmes de la pauvreté, du chômage et du sous-emploi. Cette onzième Réunion régionale a pour tâche de fournir des directives claires au Directeur général du BIT sur la meilleure manière d'aider les pays africains à générer le travail décent qui permettra aux hommes et aux femmes de ce continent d'apporter la prospérité à leur famille et de vivre dans la dignité. Grâce au dialogue tripartite, les partenaires parviendront sans aucun doute à un résultat très intéressant.
6. M. Hassan Sunmonu a présenté une déclaration commune au nom des employeurs et des travailleurs. Il a salué les multiples contributions aux activités clés qui ont conduit à cette réunion, comme la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963, le premier Forum des partenaires sociaux en 2004, le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté qui s'en est suivi (Ouagadougou, 2004) et qui a fait date, les travaux de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine (UA) et l'atelier préparatoire de la réunion. Les partenaires sociaux ont participé activement à la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou. Malheureusement, la croissance économique n'a pas été assez soutenue pour créer suffisamment d'emplois décents et productifs et aider à réduire la pauvreté et le chômage. Les partenaires sociaux ont décidé d'organiser un deuxième forum des partenaires sociaux en 2008 sur le thème de la gouvernance et du dialogue social pour le travail décent en Afrique, afin de donner aux organisations d'employeurs et de travailleurs africaines l'occasion de promouvoir la gouvernance comme outil permettant de faire des entreprises durables et du travail décent pour tous une réalité; la gouvernance et le dialogue

social sont indispensables à la réalisation du travail décent. L'orateur a remercié à l'avance les partenaires nationaux et internationaux, y compris le système des Nations Unies et l'OIT, de leur soutien et a lancé un appel à la réunion régionale pour que celle-ci adopte une décennie du travail décent pour l'Afrique.

7. M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, a remercié les hautes personnalités présentes de leur appui. Il a déclaré que les résultats obtenus par les femmes africaines le confortaient dans sa conviction qu'en renforçant la position des femmes africaines c'est la position de l'Afrique elle-même qui est renforcée. Il a annoncé son appui pour le deuxième forum des partenaires sociaux qu'il est proposé d'organiser et a salué l'appui constant de l'Afrique en faveur de la justice et de la liberté du peuple palestinien.
8. L'intervenant a pris note des progrès considérables réalisés depuis le Sommet de Ouagadougou et a indiqué que l'Agenda du travail décent s'est répandu dans le monde entier: les gens demandent des possibilités de développement et du travail décent et exhortent leurs dirigeants à fournir des emplois décents. L'Agenda du travail décent a été repris dans les sommets présidentiels des organisations régionales et approuvé par 150 chefs d'Etat lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2005 ainsi que dans d'autres réunions mondiales. L'Afrique a pris l'initiative de mettre les concepts de travail décent et de mondialisation équitable sur la scène internationale. Le temps est maintenant venu de ramener le message politique sur ce continent afin qu'il fasse une différence dans la vie des gens. Le Directeur général a fait remarquer qu'un vent d'espoir souffle maintenant sur l'Afrique: une attitude marquée par «nous pouvons le faire» et «nous le ferons» qui est une source de mobilisation et de motivation.
9. L'Afrique doit créer 11 millions d'emplois par an simplement pour arriver au taux global de chômage de 6 pour cent; huit travailleurs sur dix se débattent dans l'économie informelle et, dans ce secteur, ils sont quatre sur cinq à ne pas gagner de quoi vivre avec leur famille au-dessus du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour. Les projections de l'OIT montrent que le nombre de travailleurs dans une situation d'extrême pauvreté progressera de 20 pour cent d'ici 2015 sur le continent, ce qui veut dire que, tous les jours, 10 000 femmes et hommes viennent s'ajouter à ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté. Une croissance qui fournit peu d'emplois décents n'est pas politiquement durable. La coopération internationale est essentielle, mais elle est souvent offerte dans des conditions inacceptables du type de celles que les dirigeants africains ont rejetées lors du Sommet de Ouagadougou où il a été souligné qu'un véritable engagement en faveur de l'Afrique implique d'aider les nations à créer des emplois décents et productifs pour leurs populations, pas seulement par le biais de l'aide, mais par la mise en place de règles commerciales et financières justes qui permettent une concurrence équitable.
10. L'OIT répond à cette situation par ses programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD). Dix-neuf de ces programmes sont déjà opérationnels et 25 autres sont examinés avec les mandants. Ils mettent l'accent sur des domaines comme l'emploi des jeunes, l'esprit d'entreprise chez les femmes, le travail des enfants, le VIH/SIDA, la protection sociale et l'économie informelle, les droits des travailleurs, les migrations, les problèmes des travailleurs ruraux, les crises et la reconstruction, le développement d'entreprises pour la création d'emplois et la consolidation du dialogue social et du tripartisme. La mise en œuvre de ces programmes exige des relations avec des institutions régionales comme l'Union africaine (UA), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Parlement panafricain et les communautés économiques régionales.
11. M. Somavia a mis en avant les trois concepts essentiels à la base du rapport thématique qu'il présente à la réunion. Le premier est une **véritable appropriation**, chaque pays définissant ses propres priorités, choix et cadres, étant donné qu'un modèle unique n'est

pas possible. Deuxièmement, des **partenariats effectifs** qui sont nécessaires pour mettre en place une large base d'action à tous les niveaux. L'OIT a préparé, en coopération avec d'autres institutions, un outil qui a été approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat pour les aider à évaluer eux-mêmes leurs politiques en termes de résultats sur l'emploi et le travail décent. Le troisième concept est un **système efficace et réactif de dialogue social tripartite**: l'absence d'un tel système affaiblit et divise les pays. L'intervenant a cité l'exemple de la Guinée où les partenaires sociaux ont contribué à faire avancer le pays sur le chemin de la paix.

12. Rappelant le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance du Ghana, M. Somavia a mis en avant la contribution tripartite de l'OIT au combat de l'Afrique pour sa libération et l'accent mis sur une véritable indépendance basée sur l'utilisation des compétences des femmes, des hommes et des entrepreneurs africains libérés de l'oppression. Il a souligné la contribution essentielle du tripartisme à l'amélioration de l'efficacité et de la responsabilisation des gouvernements et a donné la garantie que l'OIT se tiendrait aux côtés des travailleurs et des employeurs africains pour défendre leurs droits d'organisation et leur permettre d'exprimer leurs points de vue librement.
13. M. Abdoulie Janneh, secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, a déclaré que le thème de cette réunion était à la fois pertinent et d'actualité. L'emploi est au centre de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ainsi que cela a été souligné lors de plusieurs manifestations de haut niveau, comme la Réunion des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique (Addis-Abeba, 2-3 avril 2007). Les partenaires sociaux jouent un rôle essentiel dans le développement de l'Afrique et dans la lutte contre les problèmes liés à la protection sociale et à l'exclusion.
14. L'Agenda du travail décent a aidé à faire passer le débat sur le développement des objectifs étroits de stabilisation macroéconomique, mettant l'accent exclusivement sur le marché, vers des objectifs plus larges qui insistent sur la croissance, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois décents. Il faut accélérer la création d'emplois. La croissance économique est encore en deçà de la cible globale de 7 pour cent fixée pour le continent. Il est donc essentiel d'augmenter les investissements dans les domaines de l'infrastructure, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de la science et de la technologie ainsi que de l'égalité entre hommes et femmes. Il ne faut pas négliger l'économie informelle qui offre la vaste majorité des emplois. Un meilleur accès au travail décent permettra de faire un meilleur usage du lieu de travail pour lutter contre le VIH/SIDA. Les normes internationales du travail et le dialogue social peuvent beaucoup apporter aux travaux du mécanisme d'évaluation intra-africaine pour promouvoir une bonne gouvernance. Une mondialisation équitable est nécessaire au succès de l'Agenda du travail décent. La communauté internationale doit tenir sa promesse de multiplier par deux l'aide officielle au développement pour l'Afrique.
15. L'intervenant a attiré l'attention de la réunion sur un certain nombre de questions qu'elle pourrait examiner: multiplier les efforts pour intégrer les politiques de création d'emplois dans les agendas nationaux de développement; apporter un appui à l'amélioration des infrastructures et des services sociaux; accorder une attention particulière à l'amélioration de l'environnement économique et des investissements; élever le niveau des qualifications; accorder une attention urgente à la création de possibilités de travail décent pour les jeunes et promouvoir l'Agenda du travail décent dans les pays sortant d'un conflit.
16. M<sup>me</sup> Gertrude Mongella, présidente du Parlement panafricain, s'est félicitée du renforcement du partenariat entre son institution et l'OIT, créant une plate-forme commune dans l'intérêt du peuple africain. Les deux organisations partagent des valeurs fondamentales basées sur les principes des droits de l'homme, de démocratie et de

promotion de la paix, de la stabilité et de la sécurité en Afrique. Ces intersections et cette communauté de vue transparaissent dans les commissions du Parlement africain consacrées à la justice et aux droits de l'homme, au travail et aux affaires sociales ainsi qu'à l'égalité entre hommes et femmes, à la famille, aux jeunes et aux personnes handicapées.

17. L'absence de travail décent est la source de la pauvreté en Afrique. Le VIH/SIDA décime la force de travail et détourne les ressources du développement économique. Les femmes, les enfants et les personnes handicapées sont les plus vulnérables. Le fardeau de la pauvreté tombe essentiellement sur les femmes qui sont pourtant les principaux producteurs économiques. De nombreuses femmes ont créé avec succès des réseaux et des groupes d'appui social qui leur assurent des moyens de subsistance.
18. M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, a félicité le Directeur général de ses rapports. Il a noté que l'Afrique est le continent qui abrite le plus grand nombre de pauvres au monde et a espéré que la réunion permettrait de promouvoir des emplois décents et respectables sur le continent. En République-Unie de Tanzanie, le gouvernement s'est engagé à créer un million d'emplois en cinq ans. Cela sera possible avec une étroite coopération tripartite. Le défi à relever est celui du déficit d'emplois décents, qui est particulièrement marqué dans l'économie informelle. Il est urgent d'aborder les besoins précis des jeunes, y compris le renforcement des capacités humaines. L'appui de l'OIT et des partenaires tripartites est indispensable dans ce contexte.
19. M. Blaise Compaoré, Président du Faso, a déclaré que la réunion s'inscrit en ligne droite du suivi du Sommet de Ouagadougou et du ferme engagement politique en faveur de la création de travail décent qui y avait été pris. Il fournit un cadre idéal pour faire le point sur les résultats obtenus et le travail à accomplir. Il est essentiel de trouver des solutions aux problèmes de l'emploi et de consolider l'Agenda du travail décent. Le plein emploi est la clé de la stabilité collective et la contribution de l'OIT est essentielle. Le Président a remercié l'Organisation du travail accompli et a félicité la directrice régionale de son engagement.
20. Le Burkina Faso s'est engagé dans de profondes réformes dont les retombées ne sont pas encore ressenties. L'Afrique demeure le continent le plus pauvre au monde. Le SIDA fait d'énormes ravages, en particulier chez les jeunes. Les échanges inéquitables et les subventions agricoles ont de graves répercussions sociales, et le continent doit encore tirer profit de la mondialisation. Il reste beaucoup à faire pour promouvoir l'emploi des jeunes. Il faudrait définir les domaines dans lesquels des mesures efficaces devraient être prises, et l'OIT et son Agenda du travail décent pourraient contribuer à ce travail. L'emploi est au cœur du plan quinquennal (2005-2010) du Burkina Faso et des initiatives sont en cours avec l'OIT. Un Agenda du travail décent a été préparé avec des volets «protection sociale», particulièrement pour les plus vulnérables, «microfinance», «emploi des jeunes et des femmes» et «dialogue social».
21. M. Meles Zenawi, Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a indiqué que la présence de deux présidents africains à la réunion confirme leur engagement en faveur des idéaux de l'Organisation. Les réunions régionales africaines de l'OIT présentent beaucoup d'intérêt pour le développement de l'Afrique. Leur caractère tripartite, qui offre la possibilité d'harmoniser les positions des trois parties dans leur effort de changement, est un atout particulier. Le redressement économique de l'Afrique n'est possible que grâce à une collaboration tripartite efficace. Le thème de cette réunion souligne la nécessité d'intensifier les efforts pour réduire la pauvreté. Tous les citoyens doivent être des partenaires actifs de cette entreprise, notamment par le travail productif. Le secteur privé joue un rôle moteur dans la transformation économique, et l'Etat a une responsabilité importante de collaboration avec le secteur privé et d'amélioration de la

gouvernance. L'Afrique est à un tournant et les pays devraient mobiliser les ressources nationales. Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, qui sont la clé de l'avenir de l'Afrique, sont encore insuffisamment utilisés.

## Discussion des rapports du Directeur général

22. M<sup>me</sup> Amadi-Njoku, directrice régionale de l'OIT pour l'Afrique, a introduit les rapports du Directeur général. Elle a relevé le caractère consultatif des deux rapports rédigés en collaboration avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Commission économique pour l'Afrique, les communautés économiques régionales et des organisations apparentées du système des Nations Unies. Le rapport des activités de l'OIT en Afrique, 2004-2006, présente les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résultats de la dixième Réunion régionale africaine et du Sommet de Ouagadougou. Un groupe de travail conjoint OIT-UA a été créé, et la mise en place d'un forum régional sur l'emploi a été lancée, en collaboration avec l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique. La Banque africaine de développement et le PNUD ont été invités à participer à ce forum. Au niveau sous-régional, l'OIT et les communautés économiques régionales ont adopté des cadres régionaux pour l'élaboration de politiques de l'emploi intégrées. Dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent, l'OIT aide des Etats Membres à mettre en œuvre le Plan d'action de Ouagadougou. Le rapport rappelle les progrès réalisés en ce qui concerne les quatre objectifs stratégiques de l'OIT.
23. M<sup>me</sup> Amadi-Njoku, introduisant le rapport thématique, a mis l'accent sur le leadership qu'exerçait l'Afrique en inscrivant le travail décent dans les agendas mondiaux et nationaux. Le rapport intitulé *l'Agenda du travail décent en Afrique: 2007-2015* traite essentiellement des thèmes suivants: le lien entre l'Agenda du travail décent et les objectifs du Millénaire pour le développement dans le contexte plus large de l'Agenda mondial, le soutien apporté par l'OIT au suivi du Sommet par le biais des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) assortis de délais et le renforcement de la capacité des mandants africains de l'OIT; il décrit aussi les défis qui ont dû être relevés au cours des quatre dernières années. Il débute par un aperçu général de la situation économique, de l'emploi et de la pauvreté en Afrique, suivi d'un examen des conditions requises pour enrayer le cycle de la pauvreté, l'accent étant mis sur le rôle du dialogue social.
24. Le rapport fait état de ce que la croissance annuelle du PIB réel moyen des pays africains a été de 5,7 pour cent en 2006 et atteindra 5,8 pour cent en 2007. Malgré ce résultat, la croissance n'a pas produit d'emplois décents. Le défi est désormais d'enrayer le cycle de la pauvreté en créant des emplois décents qui permettraient d'utiliser pleinement et de rétribuer équitablement le travail des citoyens africains. La voie vers une réduction durable de la pauvreté passe par l'emploi fondé sur la justice sociale, le respect des principes et droits fondamentaux, la garantie d'une protection sociale et l'ouverture du dialogue social.
25. La protection sociale est un élément indispensable pour réduire durablement la pauvreté, en particulier celle des groupes vulnérables tels que les travailleurs migrants et leurs dépendants, les personnes vivant avec des maladies séropositifs ou séropositives elles-mêmes, et les travailleurs de l'économie informelle. De nombreuses régions d'Afrique sortent tout juste d'années de conflit. Les hommes et les femmes doivent pouvoir recréer des conditions dans lesquelles les droits de l'homme, tant moraux que matériels, sont garantis. Les institutions du dialogue social encouragent les partenaires tripartites à participer à la prévention et à la résolution des conflits ainsi qu'à la prise de décisions au niveau national, et elles pourraient être un instrument utile pour les communautés économiques régionales souhaitant renforcer la dimension sociale des bénéfices que tire

l'Afrique de la mondialisation de l'économie. Il est au demeurant prouvé que le dialogue social stimule la productivité et, par voie de conséquence, la compétitivité économique.

26. Bien que le nombre de ratifications des huit conventions fondamentales portant sur les droits de l'homme soit élevé en Afrique, l'application de ces instruments laisse encore à désirer. Dans le rapport, les Etats Membres sont invités à réorienter leurs stratégies de développement afin que l'emploi et le travail décent deviennent les outils principaux permettant d'atténuer la pauvreté. Le portefeuille de mesures en faveur du travail décent présenté dans le rapport pourrait aider à la conception des PPTD réalisés dans la région. En conclusion, le rapport appelle l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et les organisations apparentées du système des Nations Unies ainsi que la communauté des donateurs à aider à promouvoir l'objectif de la diminution durable de la pauvreté grâce au travail décent.
27. Dans les observations qu'ils ont ensuite formulées sur le rapport, les mandants ont fait part de leur profond intérêt et de leur enthousiasme. Tous les orateurs ont fait des commentaires élogieux sur la qualité du rapport, les efforts excellents et fructueux accomplis par le personnel du BIT dans la région sous l'égide de la directrice régionale et l'engagement du Directeur général en faveur du progrès social et économique en Afrique. Tous ont convenu que le rapport associe une analyse pointue à des orientations pratiques nécessaires pour aider les mandants et les partenaires sociaux à élaborer des programmes de travail décent dans leurs pays respectifs.
28. Le porte-parole des employeurs a considéré que le rapport démontrait clairement que l'OIT était déterminée à assurer le suivi de la dixième Réunion régionale africaine et du Sommet de Ouagadougou au moyen d'actions concrètes, et a relevé dans le rapport plusieurs exemples de pays où de telles actions sont entreprises. Il a souligné la nécessité de renforcer la capacité des ministères du travail ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs afin de concevoir et de mettre en œuvre des PPTD répondant à la demande dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).
29. Les progrès économiques réalisés sur le continent et les possibilités qu'ils ouvrent aux travailleurs africains sont reconnus dans le rapport, mais l'orateur a souligné que les possibilités offertes par la croissance doivent être maîtrisées. Les employeurs jouent un rôle important dans le processus de développement, et ce rôle doit être renforcé grâce à un environnement politique adéquat favorisant l'épanouissement des entreprises en vue d'une croissance économique durable. Cela nécessite notamment une stabilité politique et sociale, une bonne gouvernance, des politiques économiques et sociales cohérentes, des infrastructures, le développement de l'enseignement et des compétences, des technologies de l'information et de la communication, des institutions propres à soutenir les investissements et l'ouverture d'un dialogue social permettant aux partenaires sociaux de contribuer au processus de développement.
30. Le porte-parole des travailleurs s'est également félicité du rapport et a confirmé la nécessité de renforcer la capacité des mandants à formuler et à mettre en œuvre les PPTD. Il a reconnu avec satisfaction que le rapport s'aligne sur les objectifs du Sommet de Ouagadougou. Toutefois, ce document est entaché d'un grave défaut; en effet, l'accent aurait dû être mis sur les conséquences préjudiciables des programmes néolibéraux actuellement imposés aux pays africains. Il préconise donc que l'on s'attache à convaincre les institutions de Bretton Woods d'accepter les objectifs et recommandations de l'Agenda du travail décent et de la mondialisation équitable. Il a ajouté que l'impact des économies chinoise et indienne n'avait pas été analysé dans le rapport.

31. Etant donné la faiblesse des secteurs public et privé, la pauvreté persiste, en particulier dans les zones rurales et l'économie informelle. La mondialisation amenuise le capital de travail décent. Le rapport n'insiste pas assez sur les effets adverses de la mauvaise gouvernance, en particulier pour les droits de l'homme, l'application des normes internationales du travail et la promotion du dialogue social. Or tous ces éléments sont nécessaires pour l'Agenda du travail décent. L'orateur a cité les exemples de la Guinée et du Zimbabwe. Il a aussi fait observer que le dialogue social n'est jamais inclus dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ou dans un cadre macroéconomique.
32. La cohérence de l'action, le renforcement de l'administration du travail, la protection de la maternité et la promotion des droits de négociation collective et de liberté d'association, tels qu'indiqués dans le Forum des partenaires sociaux qui s'est tenu pendant le Sommet de Ouagadougou, doivent être prioritaires; il faut aussi mettre davantage l'accent sur l'Agenda global pour l'emploi. Enfin, l'intervenant a rappelé que 2007 marquait le bicentenaire de l'abolition de l'esclavage.
33. Le ministre du Travail, des Relations industrielles et de l'Emploi de Maurice a évoqué les mutations économiques et sociales que la mondialisation a entraînées. Dans un monde caractérisé par l'évolution rapide des conditions de travail et des structures de l'emploi, la mondialisation doit encore créer les emplois décents nécessaires. L'économie mauricienne, autrefois en pleine croissance, a été durement touchée quand, pour diverses raisons, le taux de croissance a chuté. Le gouvernement est en train de restructurer l'économie afin de garantir que les travailleurs ne seront pas pénalisés. Il a établi des programmes de flexisécurité et d'emplois assortis de bonnes conditions qui aident les chômeurs à obtenir un emploi rémunérateur. L'égalité entre hommes et femmes est aussi promue par le biais du renforcement des capacités des femmes. Le gouvernement applique les conventions de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail.
34. Le ministre du Travail et du Développement social du Malawi a estimé que le rapport était un document d'orientation instructif et pratique. Il a convenu que les ressources africaines n'ont pas été utilisées d'une façon qui bénéficie pleinement aux gens démunis. La pauvreté reste endémique. Pour réaliser les OMD, il faut activer des mécanismes pour utiliser au maximum les ressources et promouvoir le plein emploi. La coopération technique est essentielle et devrait être promue. La pleine collaboration entre les partenaires sociaux et les autres agents du développement est nécessaire pour obtenir des ressources et accroître les contributions des donateurs aux programmes de coopération technique de l'OIT. Enfin, il faut traiter de la question du VIH/SIDA sur le lieu de travail, tant à des fins de prévention que de protection sociale.
35. Un délégué employeur de l'Egypte a formulé plusieurs recommandations qui visent à faire avancer les objectifs de l'Agenda du travail décent. Elles portent entre autres sur la modernisation de l'industrie, la promotion des investissements directs étrangers, la recherche, l'amélioration des conditions de travail dans l'économie informelle, les qualifications en matière de technologie moderne, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, en particulier l'égalité des salaires, l'éradication du travail des enfants, l'extension de la protection sociale, le renforcement des micro-entreprises et la promotion du dialogue social.
36. Le ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale du Zimbabwe a relié le travail décent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a souligné l'importance de traduire les idées qui figurent dans le rapport par des programmes et des projets de création d'emplois sur le terrain. Les gouvernements doivent créer des emplois et aider les micro-entreprises, en particulier dans l'agriculture et l'économie informelle. L'intervenant a ajouté que son gouvernement se concentre sur la

promotion de l'emploi des jeunes et sur le développement des micro-entreprises. Il a soutenu les efforts que l'OIT déploie dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Dans une déclaration séparée, il a déploré l'intervention du porte-parole travailleur sur les politiques du travail du Zimbabwe.

37. Le délégué du gouvernement du Maroc a rappelé les difficultés que l'Afrique connaît, entre autres la dégradation de l'environnement, la pauvreté, l'instabilité politique et les effets d'une mondialisation inéquitable. Il a souligné que les priorités du Maroc en matière de travail décent sont le renforcement de la protection sociale, l'amélioration des qualifications, la promotion de la sécurité au travail, les réformes législatives visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes au travail et la lutte contre la pauvreté. De plus, un document de stratégie et un plan d'action visant à défendre les droits des enfants ont été adoptés. Le dialogue social entre les secteurs public et privé est en cours. Le rapport, s'il est de qualité, contient néanmoins une erreur en ce qui concerne le nombre de plaintes présentées contre le Maroc. En conclusion, il a réaffirmé l'engagement de son pays d'élaborer une législation effective pour lutter contre le travail des enfants et promouvoir la responsabilité sociale des entreprises privées.
38. Le ministre du Travail et de l'Emploi du Lesotho a mis l'accent sur l'amélioration de la gouvernance dans son pays. La situation des femmes dans le monde du travail ne dépend plus de leur situation matrimoniale. Désormais, elles ont accès au crédit, sans l'autorisation de leur mari. Le travail des enfants fait l'objet de toute une gamme de mesures. L'école primaire sera gratuite et obligatoire et il existe des bourses d'études secondaires et tertiaires. L'intervenant a souligné l'importance de faire intervenir les partenaires sociaux dans l'élaboration de la législation et l'établissement des priorités nationales en matière de travail décent, notamment la lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail, l'emploi des jeunes, la disponibilité d'un système de sécurité sociale complet, la répartition des richesses et le bon exercice des responsabilités.
39. Le ministre du Travail et de la Protection sociale de la Namibie a fait observer que l'OIT a contribué à la révision de la loi de 1990 sur le travail, dont la modification est en cours d'examen au Parlement. Le gouvernement a donné la priorité aux informations et à la communication sur la législation du travail, au contrôle de l'action de l'administration du travail, à l'élimination des pires formes de travail des enfants, et à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'action. Enfin, l'intervenant a incité l'OIT à renforcer sa coopération technique.
40. Le ministre du Travail du Soudan a noté que, malgré ses richesses pétrolières, le pays connaît encore de nombreux problèmes. Il faut revoir les politiques de l'emploi. A l'échelle nationale, l'accent est mis sur les investissements et sur le développement économique, et non sur la création d'emplois. Une enquête sur la main-d'œuvre est prévue afin de définir un programme national de promotion du travail décent et de réduire ainsi durablement la pauvreté. La lutte contre le chômage des jeunes est une priorité nationale. Il faut accroître l'employabilité des jeunes en améliorant les qualifications et en développant les entreprises. Le pays mettra tout en œuvre pour accroître la capacité du secteur privé de créer des emplois. La lutte contre le VIH/SIDA figure aussi parmi les priorités.
41. Un délégué travailleur du Maroc a regretté l'absence de résultats tangibles après le Sommet de Ouagadougou et a noté la détérioration de la situation économique et sociale en Afrique. Il a notamment déploré la marchandisation de la main-d'œuvre, la persistance du travail des enfants et du travail forcé, et l'inexorable augmentation du chômage. Il a regretté que le rapport ne traite pas des effets nocifs de l'ajustement structurel et de ses conséquences sur l'accès à la protection sociale et à l'emploi décent. Pour conclure, il a souligné la nécessité d'une coopération internationale et d'une plus grande mobilisation de ressources pour pallier les effets persistants du colonialisme.

42. Le ministre du Travail et du Développement des ressources humaines du Kenya a noté que le rapport répond à toutes les questions importantes. Il a félicité l'OIT, qui a mis en œuvre un grand nombre d'activités, notamment l'application des droits au travail, d'où une augmentation de la ratification des conventions fondamentales. Il a apprécié le soutien de l'OIT en ce qui concerne le réexamen du droit du travail et l'élimination des pires formes de travail des enfants. Tout en se réjouissant que le rapport cible le renforcement des liens avec les communautés économiques régionales et l'Union africaine, l'orateur a noté qu'il n'y a pratiquement aucune collaboration entre l'OIT et la Communauté de l'Afrique orientale. Pour conclure, il a déclaré que le Plan d'action du Sommet de Ouagadougou et la concrétisation des OMD constituent le cadre du programme de développement du Kenya.
43. Un délégué du gouvernement du Sénégal a appelé l'attention sur le dialogue social, priorité de la promotion du développement économique. En outre, la protection sociale est une stratégie essentielle de la réduction durable de la pauvreté. Le DSRP du Sénégal fait de la protection sociale une priorité; il octroie le même statut à l'accélération de la croissance économique. En conclusion, l'orateur a réaffirmé le soutien du Sénégal à l'Agenda du travail décent.
44. Un délégué employeur de l'Egypte a remercié l'OIT de toutes les activités qu'elle déploie avec succès dans son pays et a souligné l'expansion des programmes en faveur de l'emploi des jeunes. Il faut mettre l'accent sur l'amélioration de la gouvernance et des compétences des jeunes. L'Egypte s'appuie sur l'assistance technique de l'OIT pour améliorer ses politiques du marché du travail, augmentant ainsi ses offres d'emploi aux jeunes qualifiés. Il conviendrait de redoubler d'efforts pour faire barrage au travail des enfants, qui continue d'augmenter. Une prochaine session de la Conférence internationale du Travail devrait examiner la question de la formation aux niveaux de base, intermédiaire et avancé. Le PIB devrait être relancé par la création de nouvelles possibilités d'emploi et par le développement de l'industrie afin de réduire le chômage et la pauvreté. L'OIT devrait fournir une assistance technique à cet égard et mettre au point des programmes régionaux d'échanges d'expériences. Il faudrait renforcer la formation et l'apprentissage car, malgré un chômage élevé, il y a une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
45. Le vice-ministre du Travail du Mozambique a remercié l'OIT pour son soutien. Le pays a fait de l'élimination des pires formes de travail des enfants une priorité, et un projet est mis en œuvre sous la direction du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). L'orateur a noté que l'incidence élevée du VIH/SIDA a fait de nombreux orphelins. Le Mozambique a lancé une stratégie pour l'emploi dans le cadre de son Programme intégré de réforme de la formation professionnelle, qui cible les jeunes. Enfin, l'orateur a souligné l'importance du tripartisme et du dialogue social.
46. Un délégué du gouvernement du Nigéria a reconnu que le rapport fournit une feuille de route et que le dialogue social constitue un forum permettant aux partenaires sociaux de contribuer à l'articulation des politiques et à l'exécution du programme. La stratégie nationale du développement et du renforcement économique du Nigéria a pu progresser dans de nombreux domaines, grâce au soutien de l'OIT, notamment en ce qui concerne le réexamen du droit syndical; elle a mis l'accent sur la liberté syndicale et le droit de s'organiser, sur la création de centres d'excellence de l'emploi, sur l'investissement à forte intensité d'emploi, l'abolition du travail des enfants et le VIH/SIDA sur le lieu de travail. Les partenaires sociaux ont participé à l'élaboration des priorités du PPTD.
47. Un délégué du gouvernement du Bénin a dit que la croissance économique n'a pas entraîné de réduction de la pauvreté. Il est donc plus nécessaire que jamais d'appliquer l'Agenda du travail décent sur la base des résultats du Sommet de Ouagadougou. En conformité avec le Plan d'action du Sommet et les OMD, le gouvernement s'est centré sur la réduction de la pauvreté en promouvant l'agriculture et le développement rural, l'emploi, l'esprit

d'entreprise chez les jeunes et le renforcement des capacités des femmes à s'intégrer sur les marchés du travail. Le gouvernement a mis en place un programme de crédit à faible intérêt en faveur des groupes vulnérables. Le Bénin a ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et travaille avec l'Organisation pour éradiquer le travail des enfants. Il a lancé un appel à l'OIT pour qu'elle favorise l'amélioration du système national d'administration du travail et le dialogue social dans le pays.

48. Le représentant de la Fédération syndicale mondiale a rappelé les difficultés auxquelles est actuellement confrontée l'Afrique et déclaré que peu de gouvernements sur ce continent promeuvent les questions sociales.
49. La ministre du Travail du Tchad a dit que son gouvernement assure le suivi du Sommet de Ouagadougou. Le nouveau projet d'exploitation du pétrole a modifié le paysage de l'emploi, mettant en avant la nécessité de promouvoir l'emploi décent comme vision d'avenir. Le dialogue social s'est amélioré, et les partenaires sociaux sont de plus en plus consultés dans le processus de prise de décisions. L'oratrice a lancé un appel à l'OIT et à ses partenaires pour qu'ils étendent leur action et assurent une protection particulière aux groupes vulnérables.
50. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse de la République-Unie de Tanzanie a dit que son gouvernement a lancé un programme de renforcement des capacités pour intégrer les questions d'égalité entre hommes et femmes aux niveaux local et gouvernemental et pour lutter contre les pires formes de travail des enfants. Les enfants qui ont été affranchis de leur emploi ont constitué des groupes de pairs pour sensibiliser les autres. Un programme national de création d'emplois a été élaboré grâce à une coopération tripartite; l'objectif est de créer un million d'emplois en cinq ans. Le gouvernement a également créé de nouvelles opportunités d'emploi, assorties d'un accès au crédit et d'une formation à la création d'entreprises, et il a étendu la protection sociale au secteur informel. Un recueil de directives pratiques en matière de VIH/SIDA sur le lieu de travail a été élaboré grâce à un dialogue tripartite.
51. Un délégué travailleur du Zimbabwe a reconnu le travail accompli par l'OIT auprès des syndicats en Afrique. Le travail décent doit faire l'objet d'une priorité absolue compte tenu de l'accroissement du chômage et de la pauvreté. L'orateur a réitéré son opposition à la violation des droits des travailleurs au Zimbabwe affirmant que, bien que le gouvernement ait ratifié les conventions fondamentales de l'OIT, il ne les a pas mises en œuvre. En outre, la liberté d'expression et la liberté d'association sont limitées par une législation répressive et le harcèlement des dirigeants syndicaux. L'orateur a conclu en disant que, pour que le dialogue social devienne une réalité au Zimbabwe, le gouvernement doit apprendre à travailler avec les partenaires sociaux.
52. Le ministre de la Main-d'œuvre, de la Jeunesse et de l'Emploi du Ghana a informé les participants à la réunion que le Ghana met actuellement en œuvre un programme pilote de travail décent qui cible le cadre macroéconomique ainsi que l'économie informelle. Les questions prioritaires sont l'emploi des jeunes, l'égalité entre hommes et femmes, l'abolition du travail des enfants et la protection sociale.
53. Un délégué travailleur du Ghana s'est félicité de l'importance que le rapport accorde aux effets d'une meilleure gouvernance dans les affaires. Il a souligné l'importance de la formalisation de l'économie informelle par le biais de coopératives et a déclaré que l'organisation est essentielle. Le dialogue social et le tripartisme doivent être renforcés.

## Séance spéciale

### Discours-programme de M. Kemal Derviş, administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

54. Le Directeur général a souhaité la bienvenue à M. Kemal Derviş, qu'il a présenté comme un dirigeant exceptionnel dont il a souligné la carrière bien remplie comme stratège en matière de réduction de la pauvreté ainsi que de développement et de mondialisation sans exclusive. M. Somavia a noté l'approche commune de l'OIT et du PNUD quant au rôle du travail décent dans le développement et leur partenariat renouvelé pour promouvoir le travail décent et «s'unir dans l'action» pour une plus grande cohérence et efficacité. Le récent accord OIT-PNUD témoigne de cette volonté de coopération plus étroite.
55. M. Derviş a déclaré que la coopération pour le développement devrait mettre l'accent sur l'emploi positif. Le développement ne consiste pas à offrir la charité mais à créer une capacité à long terme. C'est pourquoi l'Agenda du travail décent est au cœur du développement. L'orateur a souligné le caractère unique de l'OIT comme organisation tripartite engagée dans la promotion du dialogue social entre partenaires sociaux et a mis en avant l'importance du tripartisme. Il a fait référence à sa propre expérience en qualité de ministre des Affaires économiques de la Turquie et a expliqué comment il travaillait avec les partenaires sociaux pour préserver la paix sociale.
56. M. Derviş s'est dit optimiste quant à l'Afrique et a présenté les trois phases économiques qu'a traversées le continent depuis la décolonisation dans les années soixante: une croissance rapide de 1960 jusqu'au milieu des années soixante-dix; un recul à partir de 1980 et jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix; enfin, la phase de redressement en cours avec un PIB par habitant qui approchait en 2005 le niveau atteint au milieu des années soixante-dix.
57. L'intervenant a estimé que les récents résultats de l'Afrique subsaharienne en matière de croissance étaient encourageants, mais pas suffisamment orientés vers les pauvres. Selon les données disponibles, la croissance qu'a récemment connue l'Afrique n'a pas élevé les niveaux d'emploi. En Afrique subsaharienne, le chômage se situait aux alentours de 10 pour cent en 2006. De toutes les régions en développement, c'est l'Afrique qui abrite le plus grand nombre de travailleurs pauvres, et l'orateur a mis en avant certaines des tendances préoccupantes du développement africain, à savoir:
- le taux élevé de chômage chez les femmes et les jeunes;
  - le recul de la productivité des travailleurs au cours des dix dernières années;
  - la mauvaise qualité des emplois;
  - la forte incidence du VIH/SIDA et ses conséquences négatives sur les marchés du travail et l'emploi;
  - l'important exode des cerveaux qui, associé aux conséquences du VIH/SIDA, a érodé le capital humain dont l'importance est critique pour la croissance économique et le développement humain.
58. L'Afrique devrait utiliser ses résultats économiques prometteurs actuels pour aller de l'avant dans le cadre fourni par les OMD, l'intégration de l'emploi dans les politiques de développement constituant l'un des grands défis à relever.

59. Des politiques économiques axées sur les pauvres et mettant l'accent sur la création d'emplois sont nécessaires. Les stratégies d'emploi et de réduction de la pauvreté doivent devenir une partie intégrante des politiques macroéconomiques. Ces stratégies doivent être intégrées aux objectifs et aux politiques de développement. La coopération entre pays africains est importante pour garantir que l'ensemble de l'Afrique progresse.
60. M. Derviş a souligné l'importance d'une coopération renouvelée entre l'OIT et le PNUD, comme le montre le récent accord conclu entre les deux organisations, et qui permettra de faire progresser l'Agenda du travail décent dans les Etats membres des Nations Unies. Il a également insisté sur la nécessité que les institutions du système des Nations Unies soient «unies dans l'action».
61. Le porte-parole des employeurs a constaté que les relations entre l'OIT et le PNUD prennent un nouvel élan qui permettra aux deux organisations de mieux coordonner leurs programmes respectifs et de «s'unir dans l'action». Le groupe des employeurs se réjouit d'un renforcement des relations entre l'OIT et le PNUD et d'une coopération renforcée entre le PNUD et les employeurs en Afrique.
62. Le porte-parole des travailleurs a loué le renforcement de la coopération entre l'OIT et le PNUD pour promouvoir le travail décent, notamment en Afrique. Les travailleurs félicitent le PNUD de l'excellente analyse des récents résultats économiques en Afrique et des défis que le continent doit relever. Ils insistent sur le fait que la croissance doit réduire la pauvreté et les inégalités et qu'une bonne gouvernance doit prévoir une bonne gestion des ressources naturelles et financières. Ils encouragent l'OIT et le PNUD à conserver leur caractère distinct et demandent au PNUD de tenir pleinement compte de la dimension tripartite dans sa collaboration avec l'OIT.
63. Une déléguée du gouvernement du Nigéria a dit qu'elle se réjouissait d'un partenariat productif entre l'OIT et le PNUD car cette coopération a été très fructueuse dans le passé au Nigéria. Elle a formé le vœu que l'OIT et le PNUD collaborent également dans le domaine du dialogue social.

## Séances plénières thématiques I et II

### I. Investir en Afrique pour la création d'entreprises et le travail décent dans le contexte d'une mondialisation équitable

64. Le directeur exécutif du Secteur de l'emploi, M. Salazar-Xirinachs, a introduit le sujet, ciblant deux thèmes, l'investissement et les entreprises. Il a traité quatre questions clés. Premièrement, comment dynamiser l'investissement en Afrique pour qu'il contribue au développement et à l'avènement du travail décent? Deuxièmement, comment promouvoir une croissance génératrice de travail décent? Troisièmement, que pourraient faire les partenaires sociaux pour promouvoir les entreprises et maximiser la contribution du secteur privé au travail décent, à la réduction de la pauvreté et au développement en Afrique? Quatrièmement, comment l'investissement, la croissance et les entreprises s'inscrivent-ils dans le contexte de la mondialisation?
65. Puisque l'investissement détermine la croissance et la productivité, il rend le travail décent possible. L'investissement comprend l'investissement public et l'investissement privé, ce dernier comprenant l'investissement national ainsi que l'investissement direct étranger. Ces types d'investissement sont complémentaires non pas seulement en termes d'agrégation, mais aussi en termes de causalité. L'investissement du secteur public dans

l'infrastructure, qu'il s'agisse de l'infrastructure physique comme les routes, les chemins de fer, les ports, les télécommunications et l'énergie, ou de l'infrastructure sociale telle que l'éducation, la santé et la distribution de l'eau, est essentiel pour faciliter l'investissement du secteur privé, dynamiser la productivité et la compétitivité, et par conséquent pour attirer l'investissement direct étranger.

- 66.** Cependant, une erreur politique a été commise en Afrique, puisque l'investissement du secteur public dans l'infrastructure a en fait décliné pendant les années quatre-vingt et les années quatre-vingt-dix, car on se fondait sur l'hypothèse que le secteur privé ferait sa part. Cependant, cela n'a pas été le cas, ou du moins pas suffisamment, et les engagements du secteur privé n'ont totalisé que 27 milliards de dollars des Etats-Unis sur un total de 150 milliards, qui ont été investis dans l'infrastructure. La vérité est que, dans une grande mesure, l'investissement du secteur privé dans l'infrastructure ne pouvait pas vraiment se substituer à l'investissement du secteur public. Même la Banque mondiale semble avoir changé sa position sur ce sujet, et elle met de nouveau l'accent sur l'investissement dans l'infrastructure.
- 67.** Cet investissement du secteur public dans l'infrastructure conduit aussi, par ailleurs, à l'utilisation de technologies à forte intensité de main-d'œuvre, produisant ainsi entre trois et cinq fois plus d'emplois directs, et 1,6 à deux fois plus d'emplois indirects. Cela entraîne une épargne très conséquente en devises et des coûts moins élevés.
- 68.** L'idée persiste qu'en Afrique il existe encore des obstacles importants au développement de l'entreprise. Les lacunes les plus courantes dans le milieu de l'entreprise sont notamment les faibles niveaux de productivité et de compétitivité, l'ampleur de l'économie informelle, les limites de l'accès aux marchés des économies industrialisées, celles de la participation aux chaînes de valeur mondiales et celles de l'intégration régionale des marchés. Les lacunes spécifiquement liées aux intrants sont les limites de l'accès au financement et au crédit, les lacunes de l'infrastructure de base, celles de l'éducation des travailleurs et des niveaux de compétence, la faible capacité du gouvernement à élaborer des politiques favorisant les entreprises et de leur fournir des services, et la faiblesse et le manque de capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs, s'agissant de compléter les efforts du gouvernement.
- 69.** Ce cadre visant à lever les contraintes qui pèsent sur les entreprises émane de l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT, mis au point sous l'orientation des mandats de l'Organisation. Parmi les outils permettant de créer des emplois de qualité pour le développement de l'entreprise, on peut citer des politiques appropriées et un environnement réglementaire au niveau national, des méthodologies permettant de perfectionner les chaînes de valeur au niveau sectoriel, des méthodes favorisant le développement local et régional et, au niveau de l'entreprise, la promotion de pratiques du milieu de travail productives et décentes, fondées à la fois sur les normes internationales du travail et sur de bonnes pratiques de gestion.
- 70.** Les travaux de l'OIT sur la réforme des entreprises soulèvent quatre problèmes essentiels. Les réformes devraient favoriser la régularisation des entreprises grâce à une simplification des procédures d'enregistrement. Les coopératives devraient pouvoir opérer à armes égales, grâce à une réforme de la législation les régissant. Les obstacles réglementaires à l'entrepreneuriat féminin doivent être abaissés, de même que ceux auxquels se heurtent les petites et moyennes entreprises.
- 71.** M. Salazar-Xirinachs a attiré l'attention des délégués sur le fait que tous les modes d'intégration commerciale dans l'économie mondialisée n'ont pas le même effet sur la croissance et l'emploi. Se spécialiser dans des activités à faible valeur ajoutée, faiblement liées au marché national, n'engendre ni une forte croissance ni de nombreux emplois. La

question aujourd'hui n'est plus de déterminer le prix juste. Il s'agit maintenant de savoir comment assurer la croissance.

72. Le porte-parole des employeurs a vivement critiqué les résultats de l'Afrique en matière de développement au cours des deux dernières décennies, car les niveaux de pauvreté y sont restés inchangés et les investissements directs étrangers ont chuté. Il a mis l'accent sur la nécessité de rendre plus attrayant pour les investisseurs l'environnement économique africain et il a proposé à cet effet une liste détaillée de mesures. Les obstacles aux investissements doivent être considérablement abaissés. La nécessité d'un code sur les investissements se fait beaucoup ressentir. Un soutien institutionnel est nécessaire pour attirer les investisseurs, sous la forme d'agences spécialisées travaillant en collaboration avec les chambres de commerce et d'industrie. La réglementation des investissements devrait être révisée, en consultation avec les partenaires sociaux. Un guichet unique devrait être établi pour les procédures d'approbation des investissements. Un élargissement des crédits est préconisé, en particulier à l'intention des petites et moyennes entreprises et des jeunes au chômage. La productivité de la main-d'œuvre doit être améliorée grâce à l'éducation et à la formation, de concert avec les travailleurs. Une bonne gouvernance et la diminution de la corruption sont essentielles à l'accroissement des investissements et à la couverture des risques courus par les investisseurs. L'environnement qui résulterait de ces mesures pour attirer les investissements permettrait de promouvoir l'entrepreneuriat et l'Agenda du travail décent.
73. Les employeurs ont jugé inquiétante la situation des investissements en Afrique, où l'environnement est peu favorable. Ils considèrent comme un point positif le fait que le rapport se focalise sur les entreprises et le secteur privé. Le rôle du secteur public en matière d'investissement dans les infrastructures comme moyen de dynamiser les investissements du secteur privé a recueilli un fort soutien. Il serait possible d'attirer davantage d'investissements directs étrangers en accueillant de grandes multinationales, bien que celles-ci soient impopulaires auprès des groupes de consommateurs et des organisations non gouvernementales. La mondialisation est elle aussi critiquée, mais elle doit être considérée comme une chance, compte tenu des difficultés que rencontrent les pays au plan national, et elle ouvre de grandes possibilités pour les IDE. Ce n'est pas seulement la faiblesse des investissements en Afrique qui pose problème, mais dans certains cas la manière peu judicieuse dont ils sont faits, en particulier dans les zones de conflit.
74. Le porte-parole des travailleurs a rappelé une fois de plus le problème que pose l'augmentation des investissements en vue de promouvoir le travail décent dans le contexte d'une mondialisation équitable. La croissance en Afrique n'a pas entraîné un abaissement du chômage ou une diminution de la pauvreté. Les capitaux étrangers mobiles ne sont pas considérés comme fournissant le travail décent. Les produits exportés sont des produits à faible valeur ajoutée. Pour contrer ces tendances négatives, un certain nombre de suggestions ont été faites en matière de politique. L'Agenda du travail décent est recommandé pour toutes les entreprises. L'exonération fiscale des entreprises doit cesser afin de recueillir des recettes dont le besoin se fait durement sentir. Les investissements publics dans les infrastructures comme moyen d'encourager les investissements du secteur privé sont vigoureusement approuvés. Le secteur privé est considéré comme l'instrument principal pour générer la croissance et l'emploi. Le traitement des matières premières doit engendrer une plus forte valeur ajoutée. Des industries à forte intensité de main-d'œuvre sont nécessaires. Le secteur agricole doit être développé afin de garantir la sécurité alimentaire. Le développement des ressources humaines est absolument essentiel pour améliorer la productivité et la compétitivité.
75. Le porte-parole des travailleurs a également énuméré un certain nombre d'objectifs élargis qui, selon lui, devraient favoriser l'investissement et le travail décent. Les diverses formes

de discrimination qui subsistent doivent être éliminées. Une répartition plus équitable des revenus est également nécessaire. Un nouveau type de mondialisation s'impose, fondé sur le travail décent et les OMD. Le programme de libéralisation et de privatisation de la Banque mondiale est décrié pour ses effets néfastes sur la main-d'œuvre. Quant au programme d'échanges de l'OMC, il n'est considéré comme favorable ni à l'emploi ni aux femmes. Des consultations tripartites sont recommandées pour remédier aux effets néfastes des programmes de ces institutions.

76. Les travailleurs ont insisté sur le rôle des investissements publics dans l'infrastructure dans le développement de l'investissement privé et estiment que la baisse des investissements publics dans l'infrastructure est due aux programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI. Non seulement les investissements sociaux dans la santé, l'éducation et l'infrastructure ont baissé, mais des secteurs de transports publics entiers, tels que les chemins de fer, ont été abandonnés dans certains pays. Il est nécessaire de prévoir ces besoins fondamentaux dans l'Agenda du travail décent. On peut notamment citer la sécurité alimentaire, pour développer l'agriculture, le logement, pour dynamiser la demande intérieure, les investissements dans la santé, pour faire échec au VIH/SIDA, et la fourniture d'eau potable et d'électricité. Toutes les industries permettant de faire face aux besoins fondamentaux auront également un impact positif sur la croissance et l'emploi.
77. L'investissement étranger ne semble pas favoriser l'investissement intérieur en Afrique. L'IDE doit être mieux contrôlé pour vérifier son impact sur les déficits de travail décent. Il y a également la crainte que les appels à réviser les codes du travail et à accroître la flexibilité n'aboutissent à une réduction du travail décent, et que la privatisation n'aboutisse à des licenciements massifs. Ces processus doivent donc être fondés sur des consultations tripartites.
78. Les observations des délégués gouvernementaux reposent en grande partie sur les conditions de travail et les politiques dans leur propre pays. La Zambie a mis en relief ses réformes macroéconomiques pour attirer les IDE, provenant initialement de la sous-région d'Afrique australe dans le secteur commercial et, ultérieurement, de l'Asie et de l'Europe occidentale, dans le secteur du textile, des mines, du tourisme et de l'agriculture. L'Agenda du travail décent a été intégré dans plusieurs documents-cadres de politiques nationales. L'Algérie a appelé l'attention sur l'importance d'offrir des incitations pour améliorer le travail décent et générer l'emploi productif par le développement d'infrastructures. L'Afrique du Sud a réitéré le rôle important des infrastructures publiques dans la création d'emplois et a évoqué ses importantes allocations budgétaires dans ce secteur.
79. Un certain nombre d'autres gouvernements ont souscrit aux remarques introductives sur le rôle des trois formes complémentaires d'investissement (public, intérieur privé et investissement direct étranger) et ont insisté sur l'importance d'établir un meilleur équilibre entre elles.

## **II. Obtenir des résultats par le biais des programmes par pays pour un travail décent: contenu, stratégie et méthodes; expériences, enseignements et voie à suivre**

80. La directrice exécutive du Cabinet du Directeur général, M<sup>me</sup> Ducci, a expliqué que l'objectif de la session était de donner aux mandants la possibilité d'avoir un échange de vues sur les PPTD. Elle a brièvement décrit l'évolution du travail décent de la naissance de ce concept à son adoption par l'Afrique lors du Sommet de Ouagadougou en 2004, qui l'a transformé en un objectif mondial. Le Sommet a également traduit le concept du travail décent au niveau national sous la forme des PPTD. Les quatre piliers des PPTD forment un

ensemble cohérent qui peut s'adapter aux diverses priorités nationales et aux plans de développement d'ensemble. Les PPTD ont pour objectif de placer l'emploi au cœur des stratégies de développement national. Ils sont un outil de promotion et de gestion ainsi qu'un instrument permettant de faire progresser la cohérence des politiques nationales. Les PPTD peuvent être conçus de manière stratégique pour atteindre les objectifs nationaux en mettant en relief la politique publique et ses effets bénéfiques sur l'économie de marché. Les PPTD constituent la contribution de l'OIT aux cadres de développement nationaux élargis.

- 81.** Les mandants tripartites de l'OIT doivent s'approprier les PPTD et les utiliser comme leur contribution aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Pour ce faire, ils doivent renforcer leur capacité à élaborer et mettre en œuvre les PPTD. Il leur faut notamment renforcer leur capacité institutionnelle et leur cadre législatif et créer un environnement propice permettant d'atteindre les objectifs. De plus, il est nécessaire de constituer une base de connaissances et de promouvoir des partenariats avec les organisations du système des Nations Unies, ainsi que les institutions multilatérales et bilatérales et d'autres institutions.
- 82.** La directrice régionale de l'OIT pour l'Afrique a ensuite présenté son équipe de directeurs de l'OIT en Afrique disposés à répondre aux questions sur les PPTD dont ils ont la responsabilité dans divers pays.
- 83.** Un délégué employeur du Burkina Faso a remercié l'OIT du rôle qu'elle a joué dans la formulation des PPTD. Il a expliqué que le travail décent crée des emplois stables, dans des entreprises de haute qualité. En d'autres termes, un environnement favorable aux entreprises génère des emplois décents. Bien que le secteur privé dispose de ressources matérielles et de compétences techniques, la capacité des employeurs doit être renforcée dans des domaines tels que l'amélioration de la productivité, la création d'emplois et le VIH/SIDA sur le lieu de travail. Il a ajouté que la cohérence des politiques nationales nécessite la participation des employeurs, soulignant l'importance du dialogue social. Il a relevé que, si 19 pays étaient en train de mettre en œuvre des PPTD et 25 autres d'en préparer un, de nombreux mandants n'étaient pas au courant et devraient en être informés. Un système adéquat de suivi et d'évaluation est également nécessaire.
- 84.** Un délégué travailleur du Sénégal a regretté que les normes internationales du travail aient été laissées de côté dans de nombreux PPTD. Il a cité plusieurs exemples de PPTD où les travailleurs n'étaient mentionnés que comme participants à un cadre tripartite. Les travailleurs n'ont pas participé à la formulation d'un certain nombre de PPTD. Il est nécessaire de réviser les PPTD concernés pour veiller à garantir l'attention nécessaire aux normes internationales du travail.
- 85.** Un délégué employeur du Nigéria a estimé que les PPTD devaient être guidés par la demande et participatifs. Il est primordial de discuter du financement à un stade précoce durant l'étape de la formulation. Les PPTD ont besoin d'être suivis, évalués et révisés sous la direction des mandants. Ils devraient constituer une plate-forme pour partager les expériences tripartites. Ces points de vue ont également été défendus par d'autres participants.
- 86.** Un délégué du gouvernement de l'Ouganda s'est félicité du fait que la formulation du projet de PPTD dans son pays se soit déroulée d'une manière hautement consultative. Il a recensé un certain nombre de questions à régler, en particulier le manque de ressources humaines et matérielles pour mettre en œuvre les lois et les politiques soigneusement élaborées.

87. Un délégué du gouvernement du Malawi a fait savoir que son pays devait encore formuler un PPTD. Il a relevé la nécessité de renforcer la capacité des partenaires sociaux et souligné l'importance d'améliorer les capacités de recherche pour obtenir des données adéquates permettant de faire des choix éclairés. D'autres ministères clés tels que les ministères des finances et de la planification devraient également être associés à l'élaboration des PPTD.
88. Plusieurs participants ont rappelé que les PPTD doivent être guidés par la demande et être participatifs pour garantir une appropriation nationale. L'appel à une plus grande participation, notamment des syndicats, a été réitéré par plusieurs délégués tout comme celui à un renforcement du tripartisme tout au long des processus de formulation et de mise en œuvre des PPTD. La nécessité de renforcer les capacités a été soulignée, notamment pour ce qui a trait à l'évaluation des besoins et à l'élaboration des programmes. Le Centre de Turin de l'OIT a un rôle important à jouer à cet égard.

## Résumé des séances parallèles

89. Quatre séances parallèles ont eu lieu pendant la réunion pour examiner des questions particulièrement importantes pour la région africaine: I. Lutter contre le travail des enfants – promouvoir l'emploi des jeunes; II. S'attaquer au VIH/SIDA sur le lieu de travail; III. Politiques intégrées d'emploi et de protection sociale pour améliorer l'économie informelle; et IV. Gouvernance et dialogue social.

### I. Lutter contre le travail des enfants – promouvoir l'emploi des jeunes

90. Après de brèves introductions du directeur exécutif du Secteur de l'emploi du BIT et du directeur d'IPEC, les observations des participants ont porté sur trois grands sujets: défis, solutions éventuelles, exemples de programmes par pays de lutte contre le travail des enfants et de promotion de l'emploi des jeunes. En ce qui concerne le diagnostic, les chiffres qui ont été donnés sont alarmants. Notamment, 50 millions d'enfants travaillent en Afrique; le taux de chômage des jeunes est élevé (20 pour cent des jeunes hommes et des jeunes femmes). Ces pourcentages sont considérablement plus élevés que ceux des adultes. Faits particulièrement graves: les enfants soldats, les enfants de la rue, les travailleurs sexuels et la traite transfrontalière d'enfants. La situation est sombre, mais des éléments indiquent qu'elle s'améliore.
91. Le travail des enfants et le chômage des jeunes représentent un gaspillage économique et social énorme tant pour les individus que pour les familles, la communauté et le pays. En outre, ces phénomènes constituent un risque politique grave. Comme l'a fait observer le ministre du Burkina Faso, si l'on ne s'occupe pas des jeunes, ce sont les jeunes qui s'occuperont de nous.
92. Les principales causes du travail des enfants et de l'emploi des jeunes sont, entre autres, le chômage des parents, le manque d'instruction et de possibilités de formation, l'économie informelle, les coutumes et attitudes culturelles selon lesquelles il est plus important de faire travailler les enfants dans l'agriculture que de les instruire. Aussi, l'application de la loi et l'inspection du travail sont déficientes.
93. Les participants ont estimé nécessaire de rendre prioritaires la création d'emplois pour les jeunes et la lutte contre le travail des enfants. A cette fin, il faut des investissements et promouvoir l'esprit d'entreprise dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, comme la construction, le tourisme, l'agriculture, le textile et l'habillement. On devrait

aussi favoriser la formation à l'entrepreneuriat, l'accès au crédit et les services commerciaux à l'intention des travailleurs indépendants et des coopératives.

94. Il faut investir dans l'éducation et la formation, formelle ou non, et dispenser une instruction gratuite et obligatoire afin de briser le cercle vicieux de la pauvreté et du travail des enfants. Les participants ont aussi insisté sur le rôle des institutions et des activités du marché du travail – entre autres, informations sur le marché du travail, services de l'emploi axés sur les jeunes, orientation professionnelle axée sur les besoins des familles et des communautés afin d'aider les jeunes à trouver leur vocation au moyen de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
95. Autres domaines d'intervention: des campagnes d'information et l'adhésion aux associations qui défendent les intérêts et les droits des enfants et des jeunes. L'objectif sera de faire comprendre que les jeunes, du point de vue socio-économique, sont des membres importants et actifs de la société et que, par conséquent, ils ont le droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes pour l'emploi des jeunes.
96. Enfin, les participants ont évoqué la nécessité de donner la priorité à la lutte contre le travail des enfants et à l'emploi des jeunes, et de définir clairement des plans d'action et le rôle des partenaires. Il faut relier les politiques et programmes sur la lutte contre le travail des enfants et ceux sur l'emploi des jeunes. Les organisations d'employeurs et de travailleurs doivent participer activement à ces politiques et programmes et être incitées à prendre l'initiative de programmes, par exemple des campagnes d'information et l'élaboration de codes de bonne conduite à l'intention des entreprises. L'accent a été mis sur la nécessité de garantir des ressources financières suffisantes et sur le rôle des institutions spécialisées des Nations Unies, comme l'OIT, le PNUD et d'autres organisations multilatérales.

## II. S'attaquer au VIH/SIDA sur le lieu de travail

97. Un représentant du directeur exécutif du Secteur de la protection sociale du BIT a rappelé que les droits au travail des personnes vivant avec le VIH/SIDA devaient être respectés. La lutte contre le VIH/SIDA doit se faire par la prévention, en aidant les mandants à empêcher la progression de la pandémie, de même que par la protection sociale, en étudiant et en concevant de nouvelles formes de couverture sociale.
98. La directrice du programme ILO/AIDS a attiré l'attention sur la hausse préoccupante du nombre des nouveaux cas d'infection par le VIH/SIDA chez les adolescentes. Elle a expliqué l'approche de l'OIT relative au VIH/SIDA sur le lieu de travail et en particulier le contenu du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail. En mars 2007, le Conseil d'administration du BIT a proposé d'élaborer une recommandation sur le VIH/SIDA sur le lieu de travail à l'occasion de la session de 2009 de la Conférence internationale du Travail. Dans le cadre de la coopération technique, le programme intervient actuellement dans différents domaines: mise en place de programmes sur le lieu de travail insistant sur la défense des droits; interventions dans le secteur informel; promotion des possibilités d'emploi chez les personnes touchées par la pandémie; enfin, coopération avec les organismes régionaux. Pour garantir un meilleur impact de ces activités, il est important d'intégrer la lutte contre le VIH/SIDA dans les PPTD. L'oratrice a rappelé que l'OIT fait partie des dix organismes coparrainants de l'ONUSIDA.
99. Une déléguée employeuse du Kenya a fait savoir que les employeurs se sont engagés à lutter contre la pandémie d'autant qu'elle porte atteinte au segment le plus productif de la société et qu'elle constitue une menace pour la santé, les revenus et la productivité dans

l'ensemble du continent. Elle a insisté sur la nécessité d'établir des partenariats, de même que sur l'importance d'élaborer des matériels de formation et de renforcer les capacités, en vue de dynamiser les activités visant à lutter contre la pandémie dans le cadre des DSRP et des PPTD. De même, il est important de suivre et d'évaluer l'impact des interventions et d'apporter un soutien à l'action du secteur public.

- 100.** Une déléguée travailleuse de l'Afrique du Sud a insisté sur l'importance du Recueil de directives pratiques du BIT pour la conception et la mise en œuvre des programmes et projets, destinés aux campagnes et aux activités de renforcement des capacités et de formation. Beaucoup plus doit être fait par les mandants dans leur ensemble. Le niveau des connaissances sur le sexe sans risque et le VIH/SIDA reste insuffisant dans de nombreux pays d'Afrique. Il en est de même de la perception du risque personnel. Les travailleurs sont extrêmement préoccupés par les effets de la pandémie sur les travailleurs africains. Sur les 25 millions de travailleurs africains vivant avec le VIH/SIDA, 18 se trouvent en Afrique subsaharienne et plus de 50 pour cent d'entre eux sont des femmes. La perte massive de travailleurs instruits et formés, les enseignants et les travailleurs de la santé par exemple, dont les connaissances sont vitales pour maintenir le bien-être social et le niveau de productivité et assurer une croissance économique, continue à poser un grand problème au monde du travail. Pour les travailleurs, la lutte contre la pandémie fait partie intégrante de l'agenda africain visant à promouvoir le travail décent et le développement durable. Dans ce contexte, il faut renforcer les partenariats avec les employeurs. A l'échelle régionale et mondiale, les organisations de travailleurs et d'employeurs ont déjà conclu des accords sur l'adoption d'une approche commune pour lutter contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail.
- 101.** Les activités syndicales se sont largement concentrées sur la prévention, les soins et les activités d'appui aux niveaux régional, national et du lieu de travail. Les programmes et projets des syndicats continuent à cibler tous les travailleurs, y compris ceux exerçant les métiers les plus risqués. Les travailleurs ont également demandé à l'OIT de se pencher sur la question de l'exclusion de travailleurs et des employeurs des grands organismes tels que le Fonds mondial.
- 102.** Durant les discussions qui ont suivi, les participants ont abordé diverses questions: le lien entre le VIH/SIDA, la pauvreté et le déficit de travail décent; la nécessité de créer des partenariats forts avec les autres intervenants pour partager les connaissances et mobiliser des ressources en commun. Une collaboration forte à l'échelon régional est fondamentale. Des législations sont nécessaires pour éviter que les personnes infectées ou touchées par le VIH/SIDA ne soient victimes de discrimination. Les gouvernements doivent collaborer étroitement avec les groupes de travailleurs et d'employeurs et élaborer des directives et des recueils de directives pratiques sur la manière de gérer le VIH/SIDA sur le lieu de travail. De nouvelles activités de recherche sont encore nécessaires. Les problèmes de l'accès au Fonds mondial doivent être réglés, et les représentants des travailleurs et des employeurs devraient faire partie des organes directeurs du Fonds mondial. Dans nombre de pays, les travailleurs restent encore exclus des instances de coordination nationale.

### **III. Politiques intégrées d'emploi et de protection sociale pour améliorer l'économie informelle**

- 103.** La directrice du Département des politiques de l'emploi du BIT a fait observer que l'ampleur de l'économie informelle est l'un des plus grands défis. L'économie informelle constitue une source importante de moyens d'existence et de revenus pour 90 pour cent de la main-d'œuvre, mais la majorité des travailleurs et des unités du secteur informel ont un accès limité aux principales ressources de développement. Le représentant du directeur exécutif du Secteur de la protection sociale a ajouté que, bien que la plupart des pays dans

la région puissent se permettre d'investir d'une manière ou de l'autre dans la protection sociale, 90 pour cent de la population active en est privée. Un investissement est indispensable si l'on veut concrétiser les OMD et mettre en œuvre l'Agenda du travail décent au niveau des pays. Les gouvernements et les partenaires sociaux devraient soutenir le potentiel en matière de création d'entreprises et de créativité dans l'économie informelle et développer la protection sociale.

- 104.** Dix pour cent seulement de la population active africaine est occupée dans l'économie formelle, l'agriculture étant l'employeur prédominant, même si l'emploi non agricole s'est beaucoup étendu. Quatre-vingts pour cent des nouveaux emplois créés le sont dans l'économie informelle, définie comme un ensemble d'activités économiques non couvertes formellement par la législation ou la pratique et, par conséquent, privées de reconnaissance légale, de protection sociale et d'accès aux ressources officielles publiques ou privées. Ce secteur contient diverses activités qui, dans une grande mesure, occupent des travailleuses et se caractérisent par une faible productivité et des revenus peu élevés et incertains.
- 105.** La sortie de l'informalité suppose la mise en œuvre de toute une gamme de mesures intégrées et cohérentes visant la préservation des moyens de subsistance et le déplacement des unités économiques vers l'économie générale. Cet objectif exige des politiques en matière de création d'emplois, l'extension de la protection sociale, un environnement réglementaire propice aux droits du travail, un soutien en matière de création d'entreprises et de compétences, le développement local et le renforcement du dialogue social. La stratégie économique spécifique qui s'impose devrait contenir plusieurs éléments intégrés, à savoir une réorientation de la croissance, et des stratégies d'investissement et de réduction de la pauvreté ciblant l'économie informelle. Des espaces budgétaires devront être créés pour fournir une couverture de protection sociale, assortie de mesures de précaution pour prévenir la discrimination et promouvoir l'égalité.
- 106.** Les mandants tripartites sont d'avis qu'il est indispensable d'aborder l'économie informelle d'une manière structurée, avec un éventail de politiques globales se renforçant mutuellement. Tous admettent par ailleurs que la transition de l'économie informelle à l'économie formelle doit être progressive.
- 107.** Le porte-parole des employeurs a souligné que, compte tenu de sa nouvelle dynamique et de ses nouvelles caractéristiques, le visage de l'économie informelle évolue, ce qui ajoute encore au dilemme inhérent à sa définition. Un large spectre de politiques est nécessaire au développement et à la croissance du secteur. Il doit y avoir un changement de paradigme dans l'approche pour que la formalisation soit un processus naturel. L'orateur a noté qu'«informel» ne veut pas nécessairement dire «non organisé». Des réseaux existent, qui ont un rôle à jouer, dont la fourniture d'une organisation et d'un soutien.
- 108.** La porte-parole des travailleurs a identifié deux stades dans le développement de l'économie informelle: l'organisation de ses travailleurs et l'incitation à la transition vers l'économie formelle. Parmi plusieurs objectifs, l'oratrice a souligné la reconnaissance du statut de tous les travailleurs et l'extension du droit à la sécurité sociale, à la liberté syndicale et à la négociation, afin de transformer le travail informel en travail décent.
- 109.** Plusieurs délégués gouvernementaux ont présenté les politiques et programmes menés dans leurs pays dans le domaine de l'économie informelle. Un délégué du gouvernement du Niger a dit que la protection sociale dans son pays a fait l'objet d'un nouveau projet de loi prévoyant la fourniture de la sécurité sociale à tous les secteurs.
- 110.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a indiqué que, dans son pays, les travailleurs du secteur informel bénéficient d'un fonds d'assurance contre le chômage et que plus de 500 000 travailleurs domestiques ont accès à des indemnités de chômage qui

comprennent des prestations en cas de maladie, de maternité et d'adoption. Il faut transférer des ressources pour lutter contre le sous-développement et la marginalisation de l'économie informelle. Ces ressources comporteront des capitaux pour l'éducation et la formation axées sur le développement des entreprises et la construction de l'infrastructure sociale et économique nécessaire, l'information sur les marchés et la technologie appropriée.

#### IV. Gouvernance et dialogue social

111. La directrice exécutive par intérim du Secteur du dialogue social du BIT a souligné la nécessité de passer du stade des discussions à celui de la réalisation d'actions concrètes. Les débats devraient porter sur la promotion de la bonne gouvernance, l'Etat de droit et les institutions permettant le dialogue social aux niveaux national et régional. La volonté politique des gouvernements est une condition préalable indispensable au dialogue social et à la bonne gouvernance.
112. Grâce au dialogue social et à la bonne gouvernance, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs peuvent exercer une influence sur la définition des politiques socio-économiques et, par voie de conséquence, sur la réalisation des objectifs de l'Agenda du travail décent. Les trois parties devraient jouer leur rôle en se renforçant mutuellement et augmenter leur capacité de négocier les questions majeures au plan national. Le dialogue social est également important au sein des communautés économiques régionales; il est nécessaire de renforcer les structures tripartites à ce niveau afin que les partenaires tripartites disposent d'institutions dans le cadre desquelles ils peuvent réfléchir ensemble sur les décisions socio-économiques et monétaires devant être prises.
113. Le porte-parole employeur a déclaré que le dialogue social doit servir à formuler des politiques socio-économiques de plus grande ampleur car c'est là le fondement de la bonne gouvernance. L'absence de dialogue social en Afrique est l'une des causes de la pauvreté qui frappe ce continent. La liberté syndicale, des organisations d'employeurs et de travailleurs solides, représentatives et financièrement indépendantes sont des conditions essentielles du dialogue social. Le dialogue social régional est un phénomène nouveau et il importe que le statut des organisations d'employeurs et de travailleurs soit rehaussé afin qu'elles puissent participer au dialogue à ce niveau. Les organisations d'employeurs et de travailleurs nationales doivent respecter les règles de bonne gouvernance. L'orateur a rappelé à ce propos que la Confédération panafricaine des employeurs a établi un code de bonne gouvernance.
114. Le porte-parole travailleur a souligné que la pauvreté en Afrique n'est pas due au manque de ressources, mais à la mauvaise gouvernance. Le dialogue social renforce le respect des droits de l'homme et de la légalité et favorise donc une bonne gouvernance. Avec des mécanismes appropriés, les partenaires sociaux contribuent à l'action politique nationale, comme le programme PRODIAP du BIT l'a démontré dans les pays francophones.
115. Dans plusieurs pays, de même que dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UNEMOA) et l'Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe (USTMA), des structures tripartites ont participé à la révision des codes du travail ainsi que des règlements régissant la fonction publique, à la négociation et à l'adoption de conventions collectives, de même qu'à l'adoption de pactes sociaux et de protocoles d'accord. Certains problèmes persistent, notamment l'affaiblissement délibéré des syndicats de la part de certains gouvernements; ainsi, les organisations de travailleurs et d'employeurs n'ont que huit sièges sur un total de 31 au Conseil économique et social du Tchad; l'insuffisance des ressources financières des syndicats; le fait que certains gouvernements ne reconnaissent

pas les syndicats comme institutions représentatives; la non-application de conventions de l'OIT ratifiées; le fait que plusieurs organisations d'employeurs et de travailleurs présentes au niveau sous-régional ne sont pas opérationnelles du fait de l'absence de fonds. L'intervenant a recommandé un renforcement des organisations d'employeurs et de travailleurs à tous les niveaux, le renforcement des capacités des organisations sous-régionales d'employeurs et de travailleurs, la consolidation du dialogue social, la mise en œuvre effective des instruments de l'OIT et l'organisation de réunions tripartites ou sectorielles sur des questions importantes comme une mondialisation équitable et équilibrée, l'accord de partenariat économique ACP-UE, l'avant-projet de l'acte uniforme relatif au droit du travail de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, le commerce international et l'OMC ainsi que la gouvernance et le dialogue social aux niveaux national, régional et sous-régional.

- 116.** Un délégué travailleur de l'Algérie a signalé une expérience positive de pratique du dialogue social entre les partenaires sociaux et le gouvernement. Cette pratique a donné des résultats positifs pour les travailleurs avec la signature d'un pacte économique et social d'une durée de quatre ans, suivi d'une convention collective cadre pour le secteur économique. Cette initiative a été saluée par le Directeur général du BIT, le président du groupe des travailleurs et le secrétaire général de la CSI.
- 117.** La onzième Réunion régionale africaine a pris note avec intérêt des bonnes pratiques de dialogue social des pays africains. L'exemple du processus de dialogue lancé et développé dans le secteur du textile et de l'habillement au Maroc en vue de promouvoir le travail décent dans ce secteur pourrait être élargi à d'autres secteurs et, avec l'assistance technique de l'OIT, constituer une source d'inspiration pour d'autres pays.
- 118.** Les discussions ont débouché sur les points suivants:
- le dialogue social est un élément important de la bonne gouvernance et une manière efficace d'identifier les meilleures options socio-économiques à l'échelle nationale, régionale et continentale;
  - chaque pays devrait utiliser le dialogue social pour faire progresser l'Agenda du travail décent;
  - un dialogue effectif devrait être institué à l'échelle régionale;
  - des mesures concrètes devraient être prises pour promouvoir le dialogue social et mesurer son efficacité et son efficacité en termes de structure, composition et fonctionnement, règlement des différends et application des conventions du travail;
  - les partenaires sociaux doivent avoir la capacité de faire face à un monde en mutation rapide: à cette fin, l'apprentissage tout au long de la vie est nécessaire;
  - le dialogue social dans les communautés économiques régionales bénéficie d'un ferme soutien;
  - le rôle de l'OIT est de fournir à l'administration du travail et aux partenaires sociaux une aide technique déterminée par la demande.

## Séances d'information

- 119.** Des séances d'information ont été organisées sur les sujets suivants: les normes internationales du travail, la croissance et le développement en Afrique; la protection

sociale en Afrique; le cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre; le suivi de la convention du travail maritime, 2006.

## Les normes internationales du travail, la croissance et le développement en Afrique

120. Les normes internationales du travail sont à la fois un moyen et un objectif de développement, et un guide pour la gouvernance dans le monde du travail, afin de parvenir à un développement économique et social équitable et durable. La croissance est un important moteur de création d'emplois. Des stratégies d'emploi efficaces devraient donc promouvoir des stratégies de croissance créatrice d'emplois. Les dispositions des normes internationales du travail de l'OIT peuvent fortement contribuer à une croissance riche en emplois comme partie intégrante de la dynamique internationale pour mettre en place l'Agenda du travail décent de l'OIT et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.
121. Le dialogue de l'OIT avec les mandants sur la promotion du respect des normes internationales du travail doit se poursuivre en axant la réflexion sur les manières dont des législations du travail et des mécanismes de dialogue social plus efficaces et efficaces pourraient réduire le profond écart entre l'économie formelle et l'économie informelle dans le monde en développement. Cette approche contribue, comme d'autres, à augmenter les possibilités pour les micro-entreprises et les petites entreprises de devenir plus productives et d'offrir un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité.
122. Le respect des normes internationales du travail en tant que **droits au travail** appuie les progrès vers la réduction de la pauvreté tout en renforçant la **démocratie** et en étayant la **paix**. Le respect des droits au travail ainsi que des structures juridiques et réglementaires destinées à les faire appliquer aident les travailleurs, les employeurs et la société dans son ensemble dans la recherche d'une croissance économique durable et d'un développement social qui ne fait pas d'exclus.
123. Les recherches menées par l'OIT montrent déjà que l'application des normes du travail améliore l'économie des pays en développement. En fait, le manque de respect des droits des travailleurs a des conséquences négatives sur le développement et sur les personnes directement touchées. Les normes du travail sont un outil pour aider au développement et pour mesurer les progrès accomplis dans ce domaine. Elles sont donc à la fois un instrument et un indicateur. En outre, le respect des normes du travail a un certain nombre de répercussions positives en matière de gouvernance. Il entraîne un respect de la primauté du droit, favorise le respect des droits de l'homme, encourage le travail décent, améliore le dialogue entre partenaires sociaux et augmente les perspectives d'exportation du fait que les pays importateurs insistent de plus en plus sur le respect des normes internationales du travail. En tant que tel, le respect des normes du travail contribue de manière importante à la réduction de la pauvreté.

## La protection sociale en Afrique

124. La protection sociale est une aspiration essentielle de l'individu et de la société. La protection sociale est un but en soi et participe à la réalisation d'autres objectifs, notamment les conclusions du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté (Ouagadougou, septembre 2004) et les objectifs du Millénaire pour le développement. Étendre la sécurité sociale à tous, promouvoir la prévention en matière de santé et sécurité au travail, améliorer les conditions de travail et protéger les groupes vulnérables que sont les travailleurs migrants, les personnes vivant avec le

VIH/SIDA et les travailleurs de l'économie informelle constituent l'objectif stratégique du secteur.

125. L'élargissement de la base de connaissances et d'analyses pour soutenir les mandants concernant les politiques et programmes, le développement d'outils pratiques et les campagnes de sensibilisation sont le socle pour atteindre les objectifs spécifiques des différentes composantes du secteur. Les programmes par pays de promotion du travail décent offrent une excellente opportunité pour faire de la protection sociale une priorité dans les politiques nationales de développement.
126. Les partenaires sociaux et les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer dans le cadre d'un dialogue social effectif pour garantir un équilibre entre la croissance économique et la croissance sociale.

### **Le cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre**

127. Les migrations internationales sont devenues une question primordiale dans l'ordre du jour politique mondial. Dans le cas de l'Afrique, des flux migratoires ont lieu à la fois au sein du continent et en direction de l'Union européenne et d'autres pays développés. Ceux-ci tendent à attirer les travailleurs africains hautement qualifiés tout en offrant peu de possibilités d'immigration légale aux travailleurs peu qualifiés. Si l'objectif à long terme des pays africains est de développer des possibilités de travail décent pour conserver les professionnels formés et qualifiés, la priorité à court terme est la mise en place de politiques et de pratiques qui régulent la mobilité de la main-d'œuvre au sein de la région et au départ de celle-ci.
128. Le cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre fournit un outil essentiel pour l'élaboration et l'examen des politiques migratoires par pays et par région. Il couvre la gouvernance des migrations, la coopération internationale, la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants et la promotion des liens entre migration et développement. Il complète les instruments existants de l'OIT et des Nations Unies concernant les travailleurs migrants en prenant en compte les nouveaux problèmes et l'évolution au niveau mondial; il fournit des orientations aux gouvernements, aux organisations d'employeurs et de travailleurs et aux autres intervenants pour tout ce qui concerne les politiques nationales et internationales de migration de main-d'œuvre.
129. Parmi les principaux problèmes à aborder figurent le rôle des migrations de main-d'œuvre comme instrument de développement, l'absence de cohérence et de coordination des politiques aux niveaux national, régional et international, l'appui au dialogue tripartite sur les questions de migration de main-d'œuvre, et le renforcement des capacités des partenaires tripartites et d'autres intervenants pour développer et mettre en œuvre des politiques et pratiques en matière de migration de main-d'œuvre basées sur le cadre multilatéral de l'OIT et pour y contribuer.

### **Le suivi de la convention du travail maritime, 2006**

130. La convention du travail maritime, 2006, a été adoptée lors de la 94<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail à l'issue d'un vote tripartite quasiment sans précédent avec 314 voix pour et aucune voix contre; cette convention a été décrite par le Directeur général comme «un événement dans l'histoire du travail». Elle marque une étape importante dans la réalisation du travail décent dans le contexte de la mondialisation. Elle a un double objectif qui est à la fois de garantir des conditions de travail décentes pour les

travailleurs grâce à l'application effective des normes du travail et de mettre en place des règles du jeu équitables entre les employeurs.

- 131.** La convention consolide 68 conventions et recommandations de l'OIT qu'elle remplacera quand elle entrera en vigueur, c'est-à-dire lorsque 30 Etats Membres représentant 33 pour cent du tonnage brut de la flotte mondiale l'auront ratifiée. Elle contient un certain nombre d'innovations et d'approches nouvelles pour aider à obtenir une large ratification et une application effective.
- 132.** La convention est pertinente pour la région africaine pour les raisons suivantes: 1) les gouvernements de la région s'intéressent beaucoup à l'industrie maritime et souhaitent s'assurer qu'ils peuvent exercer un contrôle sur le principal système de transport international au monde et y avoir accès afin de pouvoir développer leurs exportations; 2) les travailleurs africains auront la possibilité de jouer un rôle plus important dans la main-d'œuvre maritime internationale; 3) la région abrite le deuxième registre maritime au monde (Libéria) et profite donc des avantages économiques liés à l'immatriculation des navires; et 4) pour les Etats côtiers, prendre soin de l'élément humain à bord des navires – les gens – est essentiel pour garantir qualité, respect de l'environnement, sûreté et sécurité dans le secteur maritime.
- 133.** Pour obtenir une ratification large et rapide de la convention et son application effective, le Bureau a adopté un plan d'action sur cinq ans avec deux objectifs essentiels: 1) promouvoir la ratification rapide de la convention, notamment dans les pays qui n'ont pas participé activement à sa préparation; et 2) prendre les dispositions nécessaires pour que les pays qui ne sont pas encore en mesure d'appliquer la convention disposent de l'aide juridique et technique nécessaire.

## Résolution concernant la représentation de l'Afrique au Conseil d'administration du Bureau international du Travail

- 134.** La résolution ci-après concernant la représentation de l'Afrique au Conseil d'administration du Bureau international du Travail a été soumise à la réunion régionale par un délégué gouvernemental du Kenya, au nom de l'ensemble du groupe gouvernemental. La résolution a été unanimement appuyée par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs.

La onzième Réunion régionale africaine de l'Organisation internationale du Travail, convoquée à Addis-Abeba, République fédérale démocratique d'Ethiopie, du 24 au 27 avril 2007,

*Considérant* l'évolution générale au sein du système des Nations Unies en faveur d'une représentation permanente équitable dans les structures de direction;

*Tenant compte* du fait que l'Afrique constitue le bloc le plus important au sein de l'Organisation internationale du Travail;

*Réaffirmant* la conviction que l'OIT devrait rester l'organisme du système des Nations Unies le plus représentatif, transparent et responsable;

*Consciente* de la nécessité que l'OIT demeure un organisme chef de file du système des Nations Unies qui garantit une représentation géographique équitable et correcte,

1. *Demande* que des mesures urgentes soient prises pour garantir que la représentation de l'Afrique corresponde à son importance numérique et stratégique.

2. *Demande instamment* au Conseil d'administration, à sa session de juin 2007, de demander au Directeur général du BIT de préparer un document détaillé qui sera soumis à la

session de novembre 2007 du Conseil d'administration sur la question des critères de représentation géographique et de pays au sein du Conseil d'administration du BIT.

3. *S'attend* à ce que ce processus soit mené de manière accélérée afin qu'une proposition puisse être présentée à la 97<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

## **Examen du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs**

135. La réunion a pris note du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs tout en appuyant la recommandation de la commission qui figure au paragraphe 24 dudit rapport.

## **Examen et adoption des conclusions**

136. La porte-parole des employeurs, s'exprimant au nom de son groupe, a appuyé les conclusions mais a demandé qu'il soit pris note des réserves de son groupe à propos du paragraphe 24 du texte qui contient une référence à la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006. Cette recommandation n'a pas bénéficié du soutien du groupe des employeurs lors de son adoption à la 95<sup>e</sup> session (juin 2006) de la Conférence internationale du Travail.

137. Le porte-parole des travailleurs a remercié le groupe gouvernemental et le groupe des employeurs d'être parvenus à un compromis qui témoigne d'un véritable sens de l'engagement. Les conclusions fournissent des délais et des objectifs qui donneront une base véritable de progrès. Leur mise en œuvre nécessitera un fort tripartisme.

138. Les conclusions ont ensuite été adoptées par la réunion.

## **Examen et adoption du rapport de la réunion**

139. Plusieurs délégués ont présenté des amendements qui ont été incorporés dans la version finale du rapport. Le rapport a ensuite été adopté, sous réserve de la décision du Conseil d'administration du BIT.

## **Cérémonie de clôture**

140. La vice-présidente gouvernementale a mis en exergue l'excellente collaboration et la compréhension entre les groupes qui ont caractérisé les débats tout au long de la réunion. Elle a espéré que des mesures seraient prises pour donner suite aux conclusions et à la résolution qui ont été adoptées.

141. Un délégué employeur du Cameroun, prenant la parole au nom du vice-président employeur, a déclaré que son groupe était satisfait des résultats de la réunion. Il a souligné le profond changement d'attitude que la mondialisation a entraîné sur le continent africain. Les structures législatives et politiques régissant les entreprises doivent être revues pour fournir un environnement propice à une croissance durable avec des entreprises viables. Il faudrait promouvoir la bonne gouvernance et le dialogue social.

142. La porte-parole des travailleurs, prenant la parole au nom de la vice-présidente travailleuse, s'est également déclarée satisfaite des résultats de la réunion et de la manière dont les travaux ont été menés avec une véritable «esprit d'équipe». Il est important que cette

approche se poursuive au sein des pays participants afin que les progrès puissent être réalisés.

143. Le Directeur général a souligné quatre messages importants qui ont émergé lors de la réunion. Le premier est la **pertinence** politique de l'agenda de l'OIT, comme en témoigne la présence à la réunion de trois présidents. Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Portugal, parlant dans le cadre d'un événement en marge de la réunion, a également souligné la pertinence de l'Agenda du travail décent. Le deuxième message concerne l'**adhésion**, ainsi que le démontrent les conclusions adoptées qui constituent les choix clairs et personnels des participants. Le troisième est l'**engagement**, qualité qui a particulièrement marqué les travaux et le quatrième est le **partenariat** dont l'importance a été soulignée avec éloquence par M. Kemal Derviş, administrateur du PNUD, lorsqu'il s'est adressé à la réunion. M. Somavia a également indiqué l'appui de l'OIT au deuxième Forum des partenaires sociaux. La clarté des conclusions ouvre la voie au tripartisme au sein des pays. L'OIT est prête à accompagner ses mandants dans la mise en œuvre de ces conclusions.
144. Le Président de la onzième Réunion régionale africaine a déclaré que les discussions ont élargi les perspectives des participants et ont débouché sur l'adoption de conclusions de qualité. Celles-ci doivent se traduire en actes concrets. La dixième Réunion régionale africaine, qui s'était réunie à Addis-Abeba du 2 au 5 décembre 2003, avait déjà examiné nombre des thèmes repris lors de la présente réunion, mais l'accent a changé et un nouvel élan a été donné au processus de développement. L'objectif fondamental reste la création d'emplois décents. La recherche du développement durable qui permettra d'atteindre cet objectif sera soutenue par le dialogue social, la négociation et le débat.
145. A sa 299<sup>e</sup> session (juin 2007), le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de préparer, pour sa 300<sup>e</sup> session, le document mentionné au paragraphe 2 de la résolution figurant au paragraphe 134 du présent rapport.
146. *Le Conseil d'administration voudra sans doute prier le Directeur général:*
- a) *d'appeler l'attention des gouvernements des Etats Membres de la région africaine et, par leur intermédiaire, celle des organisations nationales d'employeurs et de travailleurs sur les conclusions adoptées par la réunion, et notamment les objectifs assortis d'un délai qu'elles contiennent;*
  - b) *de garder ces conclusions à l'esprit lors de l'exécution des programmes en cours et de la préparation des futures propositions de programme et de budget;*
  - c) *de communiquer le texte des conclusions:*
    - i) *aux gouvernements de tous les Etats Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs;*
    - ii) *aux organisations internationales concernées, y compris les organisations internationales non gouvernementales dotées d'un statut consultatif.*

Genève, le 13 août 2007.

*Point appelant une décision:* paragraphe 146.

## Annexe I

### Panel de haut niveau sur «Les partenariats pour le travail décent en Afrique»

(25 avril 2007)

1. Les participants à la réunion ont pris part à un panel de haut niveau présidé par le Directeur général et composé des membres suivants: M. Jeetun, secrétaire général de la Confédération panafricaine des employeurs; M<sup>me</sup> Ameline, ambassadrice, représentante du gouvernement de la France au Conseil d'administration du BIT; M. Manyazewal, ministre des Finances et du Développement économique de la République fédérale démocratique d'Ethiopie; M. Vieira da Silva, ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Portugal; et M. Diboti, délégué travailleur du Cameroun.
2. M. Jeetun a relevé l'importance des partenariats en soulignant qu'ils devraient avoir pour objectif de favoriser le développement, le progrès et la prospérité, l'instauration de meilleures conditions d'emploi et l'amélioration des conditions de vie et de bien-être. Il a demandé instamment aux partenaires sociaux de présenter leur propre point de vue afin d'en discuter avec les autres parties prenantes pour dégager une vision nationale commune.
3. Il est nécessaire d'adopter des politiques adéquates propres à créer un environnement permettant aux entreprises de croître et de générer un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité, tout en améliorant leur productivité et leur compétitivité. Il est également nécessaire de nouer des partenariats pour encourager l'innovation et introduire des technologies permettant d'améliorer la productivité des entreprises, en particulier grâce à la formation, à la recherche et au développement des compétences et de l'employabilité. L'orateur a réaffirmé la nécessité de nouer des partenariats avec les communautés économiques régionales afin de promouvoir le commerce intra-africain.
4. M. Diboti a noté que, bien que l'Afrique ait connu une forte croissance économique, celle-ci ne s'est pas traduite par des progrès sociaux équitables permettant de lutter contre le fléau de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Le groupe des travailleurs considère que les stratégies d'atténuation de la pauvreté ne peuvent réussir que si l'on se concentre sur la création d'emplois décents, car l'emploi est plus qu'une simple source de revenus, c'est une source de dignité personnelle, de stabilité familiale, de paix communautaire et de véritable démocratie. Les actions entreprises dans le cadre de l'Agenda du travail décent devraient donc couvrir l'économie informelle, où sont concentrés la plupart des travailleurs les plus vulnérables.
5. Le modèle de mondialisation préconisé par l'OMC et les institutions de Bretton Woods ne permet pas de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les pays africains. L'orateur a demandé instamment à l'OIT de veiller à ce que ces institutions fassent elles aussi de l'emploi décent et des droits fondamentaux au travail leurs objectifs. Pour finir, il a évoqué l'initiative de la Commission européenne qui offre aux pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique un accès illimité aux marchés européens dans le cadre d'accords de partenariat économique. La participation des partenaires sociaux aux Accords de Cotonou prouve que les organisations de travailleurs ont un rôle important à jouer pour garantir que les critères du travail décent soient incorporés dans les accords internationaux.
6. Le ministre des Finances de la République fédérale démocratique d'Ethiopie a fait référence au Sommet de Ouagadougou, au cours duquel les dirigeants africains se sont concrètement engagés à placer l'emploi et le travail décent au cœur de leurs politiques économique et sociale. L'Afrique a désormais besoin d'examiner comment traduire dans la réalité le travail décent. De nombreuses déclarations aux niveaux régional et international ont déjà confirmé l'engagement de la communauté internationale et des dirigeants africains quant au travail décent. Le problème essentiel est maintenant la traduction concrète de cet

engagement. Le gouvernement éthiopien a inscrit le travail décent au cœur de son cadre de développement. La création d'emplois décents est un important pilier de son programme quinquennal de développement socio-économique. Créer un environnement propice à la création d'emplois, permettre au secteur privé de saisir la chance de créer des emplois est essentiel pour assurer une croissance durable. Les partenariats sont cruciaux pour renforcer les capacités des citoyens afin qu'ils puissent établir des priorités et élaborer et mettre en œuvre des programmes répondant à leurs besoins. Le processus de décentralisation engagé en République fédérale démocratique d'Éthiopie a permis aux gouvernements locaux d'assumer pleinement leurs responsabilités pour tirer le meilleur parti des rares ressources disponibles et nouer des partenariats internationaux permettant de conforter les efforts faits au plan national.

7. Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Portugal a fait observer que l'Agenda du Millénaire et l'approche du travail décent constituent des défis partout dans le monde. Le débat sur la nécessité de faire converger l'action à l'échelle mondiale pour accroître la protection et l'inclusion sociale ne devrait pas être considéré comme un débat rhétorique ou idéologique. Il est temps désormais d'agir pour permettre aux pays de lutter contre le piège de la pauvreté au moyen de l'emploi décent. L'Union européenne se soucie de plus en plus de la dimension sociale de la mondialisation. Le travail décent est probablement le concept le plus fort, et l'outil le plus efficace, que la communauté internationale ait conçu, puisqu'il propose différentes solutions pour faire face aux effets de la mondialisation. L'intervenant a souligné les résultats que l'OIT a obtenus en participant aux débats sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et à l'introduction de programmes par pays de promotion du travail décent. Récemment, la Commission européenne a fait paraître le document «Promouvoir un travail décent pour tous» et a suggéré de prôner l'Agenda du travail décent dans les instances internationales compétentes comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce. La coopération portugaise pour le développement a donné un rang de priorité élevé aux programmes pour l'emploi et la formation qui visent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Un dialogue constructif et structuré entre l'Afrique et l'Europe est nécessaire pour faire converger davantage l'action menée en vue du développement durable. L'Agenda du travail décent et les objectifs du Millénaire pour le développement permettent d'orienter véritablement l'action. L'OIT devrait participer activement aux initiatives de coordination multilatérale pour garantir une action cohérente à tous les niveaux. Le Portugal assumera bientôt la présidence de l'Union européenne, et les questions du travail décent, d'une mondialisation juste et du partenariat entre l'Afrique et l'Europe seront prioritaires.
8. La représentante du gouvernement de la France au Conseil d'administration du BIT a rappelé que son gouvernement soutient l'OIT depuis la création de celle-ci et appelle de ses vœux une Afrique forte et confiante, afin que la mondialisation porte ses fruits. L'intervenante a noté que l'Union européenne a fait du travail décent l'une de ses principales priorités, et que la Commission européenne a collaboré avec des organisations internationales pour élaborer des indicateurs et suivre l'action que les parties prenantes mènent en matière de travail décent. Pour éliminer la pauvreté, il faut créer des conditions favorables, améliorer la gouvernance au moyen du dialogue social, identifier les déficits de travail décent, instituer un cadre juridique qui protège les droits des travailleurs et garantisse l'égalité entre hommes et femmes, et étendre les systèmes de protection sociale. A cet égard, la France a renouvelé en 2006 son accord de partenariat avec l'OIT qui vise à contribuer à la promotion du travail décent, afin que la mondialisation bénéficie davantage à la société.
9. Le gouvernement français a doublé son aide financière à l'Afrique. Il est convaincu que le partenariat entre l'OIT et les institutions spécialisées des Nations Unies, et les institutions multilatérales pour le développement dans les pays africains, sera couronné de succès. Le gouvernement français approuve l'extension de la couverture de la protection sociale et prône l'inclusion de l'Agenda du travail décent dans les négociations internationales. La

---

voix des partenaires sociaux et de la société civile devrait aussi être entendue. Enfin, l'intervenante a félicité l'OIT et l'Union africaine des initiatives conjointes qu'elles ont prises pour lutter contre la discrimination sous toutes ses formes et contre les atteintes aux droits au travail.

10. Un délégué travailleur de la Tunisie a fait observer que le débat général sur le travail décent est très optimiste, mais que pour les travailleurs la réalité est pénible, et qu'à cause de la mondialisation des travailleurs ont perdu leur emploi. Le dialogue entre les partenaires sociaux est donc plus urgent que jamais.
11. A la fin de la session, le Directeur général a récapitulé les principaux points qui ont été évoqués:
  - le partenariat est un moyen de réaliser l'Agenda du travail décent;
  - la coopération internationale devrait aider les pays en fonction de leurs priorités;
  - le concept de travail décent doit être traduit dans les faits;
  - des partenariats internationaux devraient renforcer l'action des gouvernements et des partenaires sociaux à l'échelle nationale. A cet égard, la participation de la société civile est essentielle;
  - de l'avis de tous, le travail décent contribuera considérablement à parvenir à une mondialisation juste.

## Annexe II

### Débat-déjeuner: l'esprit d'entreprise chez les femmes

(25 avril 2007)

1. M. Kermal Derviş, administrateur du PNUD, a fait référence au consensus croissant qui se dégage sur la nécessité d'associer la politique sociale publique et l'esprit d'entreprise en tant qu'éléments clés des stratégies de développement. Les femmes se révèlent des dirigeantes fortes partout dans le monde, dans tous les types d'entreprises, étendant ainsi la tradition de l'autorité féminine en Afrique. L'orateur a souligné la nécessité d'accroître leur participation à la direction politique et les travaux accomplis par le PNUD pour renforcer leurs moyens d'action et leur pouvoir.
2. M<sup>me</sup> Gertrude Mongella, présidente du Parlement panafricain, a souligné l'importance de l'esprit d'entreprise chez les femmes, la concrétisation du travail décent et celle des OMD. L'esprit d'entreprise et le travail décent doivent aller au-delà du simple renforcement du pouvoir des femmes sur les plans économique et financier, et assurer l'abolition des obstacles structurels et juridiques auxquels les femmes sont constamment confrontées.
3. Le Directeur général a rappelé que, «quand nous donnons du pouvoir aux femmes africaines, nous donnons du pouvoir à l'Afrique». Il a noté les progrès accomplis dans des pays comme le sien, le Chili, vers l'égalité entre hommes et femmes en politique.
4. Dans sa contribution, la présidente, directrice régionale de l'OIT pour l'Afrique, a noté qu'en Afrique l'esprit d'entreprise chez les femmes transcende l'activité économique et financière, car il embrasse les aspects sociaux, culturels, économiques, financiers et environnementaux.
5. Le directeur du bureau sous-régional de l'OIT à Lusaka a rappelé les piliers de l'Agenda du travail décent et noté combien ils sont liés entre eux, comme l'a démontré le programme WEDGE (Développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes et égalité entre les femmes et les hommes). De même, la collaboration entre l'OIT, ses mandants, d'autres institutions des Nations Unies et des institutions de développement comme Irish Aid Partnership (Agence irlandaise pour le développement international) est essentielle pour renforcer le pouvoir d'un plus grand nombre de femmes dans un plus grand nombre de pays.
6. Les autres orateurs ont tous fait référence aux contraintes auxquelles sont confrontées les femmes lorsqu'elles créent et exploitent une entreprise. Le représentant des employeurs a considéré que les organisations d'employeurs ont un rôle important à jouer pour aider les femmes à s'organiser et à faire entrer leurs entreprises dans l'économie formelle. Le représentant des travailleurs a indiqué que les syndicats devraient promouvoir la représentation des travailleurs dans les petites, moyennes et micro-entreprises. Ce dernier point a été repris par le représentant de la CEA, qui a souligné la nécessité de trouver des moyens d'intégrer l'esprit d'entreprise chez les femmes dans les cadres nationaux de développement tels que les DSRP.
7. La présidente de l'Association des femmes entrepreneurs d'Amhara a fourni plusieurs exemples de la manière dont le programme WEDGE a aidé les membres de son organisation à se développer dans une période relativement courte. Le représentant du PNUD a proposé que l'esprit d'entreprise aille, au-delà des PME, vers l'augmentation graduelle des capacités, en s'appuyant sur les prestations, l'accès aux marchés, l'intermédiation financière élargie et une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication. Le représentant de la Banque africaine de développement a souligné les activités que leurs organisations entreprennent pour favoriser l'esprit d'entreprise chez les femmes, évoquant l'initiative «Femmes en affaires».

8. Le représentant de l'Union africaine a résumé les activités de suivi du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, 2004, dans le domaine de l'esprit d'entreprise chez les femmes.
9. Les propositions concernant la voie à suivre pour les partenaires du développement comprenaient l'élargissement des initiatives actuelles visant à soutenir les femmes chefs d'entreprise qui ont réussi à sensibiliser aux politiques favorables aux pauvres et aux femmes, et à les appuyer, et à fournir un soutien au développement des capacités.

## Annexe III

### Conclusions de la onzième Réunion régionale africaine

#### *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015*

1. Les ministres et représentants des gouvernements ainsi que les dirigeants des organisations d'employeurs et de travailleurs participant à la onzième Réunion régionale africaine de l'OIT remercient le gouvernement de l'Éthiopie d'avoir accueilli cette manifestation. L'hospitalité et le sens de l'organisation dont il a fait preuve ont beaucoup contribué à la réussite de cette réunion.
2. La réunion régionale a eu l'honneur d'accueillir S.E. M. Meles Selawi, Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, S.E. M. Blaise Compaoré, Président du Faso, S.E. M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Abdoulie Janneh, secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, et M<sup>me</sup> Gertrude Mongella, présidente du Parlement panafricain. En outre, M. Derviş, administrateur du PNUD, a prononcé un discours programme devant la réunion. M. Jose Vierra da Silva, ministre du Travail et de la Solidarité du Portugal, et M<sup>me</sup> Nicole Ameline, ambassadrice en mission chargée des questions sociales et de la parité dans les relations internationales, France, ont également participé à la réunion. Les interventions des hautes personnalités présentes ont apporté une importante contribution de fond aux débats de la réunion régionale.
3. Les délégués expriment leur satisfaction devant les rapports présentés par le Directeur général à la réunion, à savoir *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015* et *Les activités de l'OIT en Afrique 2004-2006*. Ils se félicitent également des rapports préparés pour la réunion sur les tendances en matière d'emploi en Afrique et *Success Africa – le travail décent – partenariat pour une vie meilleure* (tome II).
4. En adoptant ces conclusions, *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015*, la réunion régionale engage les mandants tripartites nationaux de l'OIT et le Bureau face à une série d'objectifs ambitieux concernant le développement de programmes par pays de promotion du travail décent intégrés et pour une collaboration accrue avec les institutions partenaires afin d'accélérer les progrès vers les objectifs internationaux de développement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.
5. *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015* constitue également une consolidation des mesures entreprises par l'OIT et ses mandants pour donner suite aux conclusions du Sommet de Ouagadougou de 2004 qui a adopté une déclaration, un plan d'action et un mécanisme de suivi relatif à l'emploi et à la lutte contre la pauvreté en Afrique. Le Sommet de Ouagadougou a constitué une étape majeure dans la mise au point d'actions à l'échelle du continent destinées à donner suite à la décision prioritaire de faire de la création d'emplois pour la lutte contre la pauvreté un objectif explicite au cœur des politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et continental.

#### ***Intégrer le travail décent dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement***

6. Les économies africaines progressent à un rythme élevé puisque, dans de nombreux pays, le PIB progresse à un taux annuel supérieur à 5 pour cent alors que, dans peu de pays, la progression est inférieure à 2 pour cent. Ces résultats devraient être encore améliorés. Parallèlement, la croissance actuelle ne crée pas suffisamment de possibilités de travail décent. Le redressement du continent s'appuie, de manière trop étroite, sur le prix élevé d'un certain nombre d'exportations de produits de base, et une grande partie des

travailleuses et des travailleurs n'en profitent pas. Les niveaux de pauvreté extrême restent élevés, avec 37 pour cent de la population en 2006, soit un recul de 1 pour cent seulement par rapport aux chiffres d'il y a dix ans et une augmentation de 55 millions de personnes en chiffres absolus. Le chômage déclaré est de 10 pour cent; 46 pour cent de la population en âge de travailler vivent dans une famille qui survit avec moins de un dollar par jour, et plus de 80 pour cent de la main-d'œuvre sont employés dans l'agriculture de subsistance et dans l'important secteur informel. L'Afrique devra créer 11 millions d'emplois par an jusqu'en 2015 simplement pour atteindre un niveau de chômage qui corresponde à la moyenne mondiale de 6 pour cent. L'Afrique doit rendre la croissance plus favorable à l'emploi et plus favorable aux pauvres pour atteindre l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté extrême d'ici à 2015.

7. La réunion souligne que l'objectif de création de travail décent devrait occuper une place importante dans les politiques macroéconomiques nationales ainsi que dans les cadres politiques régionaux et internationaux, comme le NEPAD, le cadre de dépenses à moyen terme et les stratégies de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale, ainsi que la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI et les programmes contrôlés par le personnel. Ces instruments de politique macroéconomique doivent permettre la croissance de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi, notamment par la fixation de niveaux de salaire minimum appropriés. Si la croissance s'appuie sur une large base, grâce à l'emploi productif et au travail décent, elle génère un cycle de demandes pour une croissance future, basée à la fois sur un pouvoir d'achat intérieur solide et sur une demande extérieure d'exportations. Pour parvenir à un équilibre dans les politiques macroéconomiques, il faut renforcer les efforts de cohérence des actions.
8. Un certain nombre de délégués s'inquiètent des répercussions des négociations commerciales concernant l'accès aux marchés des produits non agricoles pour les industries manufacturières fragiles de l'Afrique, notamment dans les secteurs textiles et des vêtements frappés par l'élimination progressive des contingents de l'Accord multifibres. Un ensemble d'interventions peu satisfaisantes et une succession de mesures de libéralisation des importations dans certains pays ont virtuellement supprimé des secteurs qui fournissaient un emploi durable, des revenus et de la croissance, sans proposer d'autres possibilités d'emplois. En outre, le maintien de barrières de protection élevée autour des marchés agricoles des pays industrialisés, y compris des droits de douane importants sur les produits transformés, bloque le développement de secteurs dans lesquels l'Afrique dispose d'un avantage comparatif. Il est indispensable d'adopter une approche beaucoup plus intégrée des politiques de l'emploi qui préparent des secteurs protégés à la concurrence mondiale et encouragent l'investissement dans l'infrastructure nécessaire pour appuyer de nouveaux secteurs d'exportation. Le succès des stratégies visant à promouvoir les exportations et à attirer les investissements ne se mesure pas seulement au volume qu'exporte un pays, mais également à la composition de ses exportations et à la manière dont ces secteurs d'exportation sont intégrés à l'économie locale.
9. L'Afrique doit améliorer, de manière considérable et urgente, l'infrastructure physique nécessaire au développement. Les progrès réalisés vers un accès universel à des besoins fondamentaux comme l'alimentation, le logement, l'eau, la santé, l'éducation et l'assainissement débouchent sur une augmentation régulière de la productivité du travail et créent des possibilités d'emplois dans la construction, le secteur énergétique et les secteurs apparentés. Tout en réaffirmant l'engagement en faveur des services publics de qualité, si les choix sont plus larges, ils ne devraient pas être dictés par des institutions internationales mais s'appuyer sur une évaluation objective de la meilleure manière de parvenir efficacement et équitablement à un accès universel. Pour augmenter l'effet d'une augmentation des échanges sur la réduction de la pauvreté, il faut que les régions agricoles éloignées aient accès à de meilleurs moyens de communication et que leurs produits puissent parvenir aux marchés d'exportation grâce à une amélioration des systèmes routier, ferroviaire, aéroportuaire et portuaire, et à de meilleurs réseaux de télécommunications. Le développement des infrastructures se prête lui-même à des techniques à plus forte intensité

d'emploi offrant des possibilités de création d'emplois au niveau local qui constitueront une forme de plancher social pour les familles à faibles revenus. Pour garantir des liens solides entre les projets d'infrastructures et les économies locales, il faut un investissement égal dans de meilleures infrastructures sociales comme l'appui aux micro, petites et moyennes entreprises rurales ainsi qu'aux coopératives. L'Afrique doit tirer pleinement parti des initiatives d'aide pour le commerce pour promouvoir l'emploi dans ces investissements.

10. Le rôle de l'OIT à l'appui de ses mandants est essentiel pour mettre l'Afrique sur la voie d'un développement qui augmente massivement les possibilités d'emplois décents pour les femmes et les hommes de ce continent. La réunion régionale appuie le mécanisme de programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) de l'OIT pour le développement et la mise en œuvre de stratégies nationales intégrées de réduction de la pauvreté et de développement durable. Elle se félicite en outre du portefeuille de mesures présenté dans *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015* comme compilation des approches et des outils nécessaires pour élaborer des PPTD. Les PPTD doivent être mis au point avec la pleine participation des mandants de l'OIT. Ils constituent la contribution spécifique de l'OIT aux partenariats multilatéraux destinés à réaliser les objectifs internationaux de développement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'aux stratégies nationales de croissance et de réduction de la pauvreté et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).
11. La réunion régionale lance donc un appel à l'OIT pour qu'elle collabore avec ses mandants afin d'encourager tous les Etats Membres en Afrique à se doter de programmes par pays de promotion du travail décent d'ici la fin de l'année 2009. Elle demande également aux mandants de l'OIT de contribuer activement à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes ainsi qu'à la mobilisation des ressources nécessaires. Elle demande à l'OIT de poursuivre son étroite collaboration avec les agences partenaires des Nations Unies et du système multinational pour intégrer l'approche du travail décent dans les politiques et programmes axés sur la réalisation des OMD en utilisant pleinement l'outil destiné à intégrer l'emploi et le travail décent, récemment adopté par le Conseil des chefs de secrétariat. La réunion régionale adopte l'objectif suivant:

*Trois quarts des Etats Membres ont pleinement intégré, dans leurs stratégies de développement pour la réduction de la pauvreté, une évaluation des incidences sur la création et le maintien d'emplois décents et se sont fixé des cibles à atteindre en vue de créer des emplois décents en nombre suffisant pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail et réduire de moitié le nombre de travailleurs pauvres.*

### **Investir dans les entreprises et les possibilités de travail décent en Afrique**

12. L'investissement et l'emploi en Afrique sont entravés par le coût élevé et les problèmes d'obtention du crédit, les difficultés à garantir des droits de propriété et à faire appliquer des contrats, les déficiences énergétiques, les faiblesses de l'infrastructure en matière de transport et de communication, la lenteur des formalités d'enregistrement des entreprises, l'absence de transparence dans les processus réglementaires et le manque de formation et de qualification de la main-d'œuvre. De nombreux pays ont consenti des efforts considérables pour mettre en place les conditions d'une croissance plus élevée, en termes d'environnement financier mieux réglementé, de réformes destinées à attirer les investissements et l'aide au développement et d'amélioration de l'environnement concurrentiel pour élever la productivité et instaurer des conditions de travail décentes. Néanmoins, la majorité des entreprises africaines, dont beaucoup sont gérées par des femmes, reste enfermée dans l'économie informelle avec, pour les propriétaires et les travailleurs, des revenus à peine supérieurs au niveau de survie et l'impossibilité d'exercer leurs droits en matière de droits de propriété et de contrat, prévus par la législation du

travail et la législation commerciale. L'Afrique a besoin d'une stratégie pour le développement d'entreprises durable et le travail décent. Cette stratégie devrait prévoir la création d'un environnement propice, des mesures pour améliorer le climat des investissements, la stabilité macroéconomique, le respect des droits des travailleurs et la bonne gouvernance. L'attention devrait porter plus particulièrement sur des politiques qui encouragent les micro, petites et moyennes entreprises et la participation et l'entrepreneuriat féminins. La réunion a exprimé son soutien pour le rôle important que les micro, petites et moyennes entreprises peuvent jouer dans la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail.

13. Les entreprises multinationales investissant en Afrique doivent respecter les dispositions de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale et instaurer des liens avec les chaînes logistiques pour fournir un travail décent. Notre objectif est le suivant:

*Trois quarts des pays d'Afrique adoptent des stratégies intégrées pour le développement d'entreprises durables et la création d'emplois décents qui accordent une attention particulière aux femmes chefs d'entreprise. Ces stratégies doivent inclure parmi les cibles visées l'enregistrement d'au moins la moitié des entreprises opérant actuellement dans le secteur informel.*

### **Le travail décent pour la jeunesse africaine**

14. L'Afrique a la plus jeune population au monde, et ses jeunes, hommes et femmes, représentent le meilleur espoir du continent pour s'engager sur la voie d'un développement durable. Toutefois, le nombre d'arrivants sur le marché du travail âgés de 15 à 24 ans dépasse de loin le nombre d'emplois qui leur sont offerts, avec un chômage des jeunes de 20 pour cent, soit le double du chômage moyen. Cette jeune main-d'œuvre est pénalisée par le manque de formation, de qualifications, de possibilités d'emplois et d'expérience. De ce fait, la région perd un potentiel considérable. Ce niveau de chômage élevé fait que les jeunes sont plus facilement entraînés dans la délinquance et les conflits et il est socialement déstabilisant. Garantir que les jeunes prennent le bon départ dans leur vie professionnelle et leur donner la possibilité d'acquérir une expérience est la première priorité pour les PPTD de la région. Notre objectif est le suivant:

*L'adoption par les trois quarts des pays africains de politiques et de programmes nationaux visant à répondre à l'augmentation importante et rapide du nombre de jeunes à la recherche d'un emploi et à faire en sorte qu'il existe suffisamment de possibilités d'emplois décents pour réduire le nombre de jeunes chômeurs et de jeunes travailleurs pauvres. Les politiques et programmes adoptés devraient se traduire par une réduction significative du taux de chômage des jeunes en Afrique, qui est actuellement proche de 20 pour cent.*

### **Comblent le fossé des compétences**

15. La réunion souligne à nouveau l'importance de la formation professionnelle, de l'éducation et du développement des compétences dans la création d'emplois, l'augmentation de la productivité et de la compétitivité et l'amélioration des salaires et des revenus. Outre un déficit de travail décent d'une ampleur considérable, le continent souffre d'un manque de travailleurs qualifiés qui retarde la croissance et le développement. Tel est particulièrement le cas pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication, secteur dans lequel il faut un effort majeur pour combler le fossé numérique au sein des pays et entre l'Afrique et d'autres continents. Dans certains cas, des investisseurs étrangers se sont sentis obligés de faire venir des travailleurs expatriés pour mettre en œuvre les projets. Cette situation montre la nécessité d'augmenter l'offre de travailleurs africains qualifiés et d'inclure l'investissement en matière de formation dans

les projets d'investissement et d'aide au développement. En conséquence, la réunion convient de l'objectif suivant:

*Trois quarts des Etats Membres d'Afrique soumettent à un examen critique et appliquent, avec la participation des partenaires sociaux, les politiques et les stratégies nationales en matière d'éducation et de formation pour tous afin de faciliter leur intégration ou réintégration sur le marché du travail, et mettent en place des mécanismes pour leur mise en œuvre aux niveaux national, régional, local et sectoriel ainsi qu'au niveau de l'entreprise. Ces stratégies devraient inclure des cibles annuelles concernant la fourniture d'une éducation primaire universelle gratuite et les possibilités de formation ou de réadaptation offertes aux travailleurs pauvres, notamment les jeunes et les femmes, pour faire en sorte que la moitié de la main-d'œuvre de l'Afrique ait acquis de nouvelles compétences ou amélioré son niveau de qualification d'ici à 2015.*

### **L'insertion sociale par la création d'emplois pour la prévention des conflits et la reconstruction**

16. La réunion prend note du fait que l'Afrique a fait des progrès considérables en limitant et en stoppant les conflits qui ont retardé le développement mais craint que, dans de nombreux pays, la pauvreté largement répandue et l'exclusion sociale ne jettent les bases de futurs conflits potentiels. La réunion se dit convaincue que la croissance et sa répartition équitable par le travail décent au niveau local aident à prévenir les conflits. Les institutions sociales, notamment les organisations d'employeurs et de travailleurs puissantes et représentatives, contribuent à favoriser l'insertion sociale, à offrir des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité et participent au processus de dialogue qui est essentiel à la prévention des conflits. En outre, dans les sociétés sortant d'un conflit, il faut mettre l'accent sur les investissements dans les infrastructures sociales comme dans les infrastructures physiques. Le tripartisme est un moyen d'associer ces deux buts. Notre objectif est le suivant:

*Tous les programmes de reconstruction et de relance sont examinés avec les mandants et incorporent des approches axées sur le développement de l'économie locale et les investissements à forte intensité de main-d'œuvre, et une attention particulière est accordée à la mise en place d'institutions efficaces et responsables pour le monde du travail et pour la gouvernance économique et sociale en général.*

### **Investir dans un système de sécurité sociale de base pour la réduction de la pauvreté**

17. La protection sociale pour les personnes vulnérables et dans le besoin est au cœur de la réduction de la pauvreté. Toutefois, seul 10 pour cent environ de la main-d'œuvre africaine, principalement dans l'économie formelle, sont couverts par des régimes de sécurité sociale officiels, essentiellement des pensions de vieillesse. Elargir la protection sociale est un investissement extrêmement rentable en termes de réduction de la pauvreté et d'augmentation du potentiel productif de l'économie. La réunion note que les recherches menées par l'OIT dans un certain nombre de pays africains montrent qu'en universalisant les pensions de vieillesse et les prestations pour les enfants scolarisés et pour les orphelins on pourrait réduire la pauvreté de 40 pour cent avec un transfert financier qui ne représenterait que 3,5 pour cent du PIB. La réunion convient donc de l'objectif suivant:

*Tous les pays d'Afrique adoptent des stratégies nationales cohérentes en matière de sécurité sociale, notamment en vue de la création ou de l'extension d'un système de sécurité sociale de base donnant accès aux soins de santé essentiels, à la protection de la maternité, à des allocations pour les enfants d'âge scolaire, à la protection contre les handicaps et à une pension minimale.*

## **S'attaquer à la crise du VIH/SIDA par une action sur le lieu de travail**

18. Près de 6 pour cent de la population africaine âgée de 15 à 49 ans vivent avec le VIH/SIDA. Seize millions de travailleurs et deux millions d'enfants vivent avec le VIH/SIDA. Le bilan annuel se chiffre à 2,4 millions de décès. L'épidémie a diminué la main-d'œuvre de la région de 0,5 pour cent et la croissance de 0,7 pour cent entre 1992 et 2004. Les antirétroviraux augmentent la vie professionnelle de dix ans en moyenne, mais leur disponibilité reste très insuffisante et doit être améliorée de manière urgente. L'OIT et ses mandants en Afrique ont mis l'accent sur la promotion de l'utilisation du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail. Il s'est avéré un élément important de l'action en faveur d'une plus grande sensibilisation aux moyens de prévenir l'épidémie, d'appuyer les personnes touchées par le virus, de prévenir l'opprobre et la discrimination, et d'élargir l'accès au traitement. En outre, le développement de ce travail essentiel devrait figurer en bonne place dans les PPDT du continent.
19. Les gouvernements africains, notamment ceux invités à participer à la prochaine réunion du G8, devraient proposer des stratégies de mobilisation de ressources supplémentaires pour les programmes relatifs au VIH/SIDA en Afrique. Plus particulièrement, des ressources sont nécessaires pour accélérer les recherches sur le vaccin contre le VIH et sur les antirétroviraux afin d'atteindre un grand nombre des personnes infectées par le VIH qui ne suivent pas actuellement de traitement. Notre objectif est le suivant:

*Tous les pays d'Afrique ont des stratégies nationales de lutte contre le VIH/SIDA visant à faire en sorte que le milieu de travail contribue à l'objectif général de garantir un accès universel à la prévention, au traitement, à l'aide et au soutien requis.*

## **Appliquer les normes du travail sur le lieu de travail**

20. Si de nombreux pays africains se sont dotés de lois détaillées en matière de conditions de travail de base, y compris de normes de santé et de sécurité au travail et de salaires minimaux, les systèmes destinés à garantir le respect de ces législations sont faibles. Pour augmenter la productivité et améliorer les conditions de vie et de travail, il est important que les mandants tripartites de l'OIT s'attachent à mettre à jour la teneur et les moyens d'application des lois et des conventions collectives relatives aux conditions minimales de base. Le renforcement des inspections du travail est une question prioritaire. Notre objectif est le suivant:

*Trois quarts des Etats Membres africains élaborent des programmes visant à améliorer les conditions de travail, assortis d'objectifs nationaux précis concernant la réduction des infractions à la législation sur les heures de travail et le salaire minimum, la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi que du nombre de journées de travail perdues par travailleur pour cause de maladie et d'accident, et l'augmentation progressive du nombre d'inspecteurs par rapport au nombre de travailleurs.*

## **Le tripartisme comme mécanisme clé de gouvernance pour une croissance axée sur la réduction de la pauvreté**

21. La réunion régionale souligne qu'un tripartisme efficace est un mécanisme de gouvernance qui permet aux marchés du travail de fonctionner de manière efficace et équitable. L'OIT et ses mandants ont la tâche et la responsabilité de mobiliser le potentiel du tripartisme en Afrique comme une force pour promouvoir un développement axé sur la réduction de la pauvreté et l'insertion sociale dans le contexte de marchés mondiaux concurrentiels. En outre, le tripartisme peut rapporter une contribution importante à l'amélioration de

l'efficacité et de la responsabilisation des gouvernements. La ratification et l'application de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, constituent un soutien important au développement du tripartisme.

22. Des syndicats et des organisations d'employeurs autonomes et indépendants ainsi que des institutions de dialogue social solides sont les fondements de la gouvernance démocratique. Ils peuvent aussi apporter une contribution importante au succès des communautés économiques régionales. L'implication des organisations d'employeurs et de travailleurs dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des PPTD et des cadres nationaux de développement est essentielle à leur succès et pour garantir qu'ils encouragent le travail décent conformément à la résolution sur le tripartisme et le dialogue social, adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2002. L'OIT doit accélérer son action de renforcement des capacités avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. Les mandants devraient bénéficier davantage des programmes de formation du Centre international de formation de l'OIT à Turin. De même, pour que l'Agenda du travail décent fasse partie des programmes nationaux de développement, les ministères du travail devront aussi jouer un rôle actif dans les politiques macroéconomiques nationales ainsi que dans les stratégies nationales de croissance et de réduction de la pauvreté et d'autres cadres de développement. Il faut pour cela renforcer les institutions d'administration du travail comme les services de l'emploi, les inspections du travail et les organismes chargés de réunir des informations sur le marché du travail. Notre objectif est le suivant:

*Tous les Etats d'Afrique et les communautés économiques régionales établissent ou renforcent les institutions pour le dialogue social tripartite. Les gouvernements utilisent pleinement les mécanismes de dialogue social tripartite nouveaux ou existants pour élaborer et mettre en œuvre les stratégies nationales de développement.*

### **La liberté syndicale: moteur de l'OIT et base de la démocratie**

23. Le tripartisme efficace repose sur la liberté syndicale. Avec un total de 100 ratifications – pour la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et pour la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 –, il ne manque aux Etats Membres africains que six ratifications pour atteindre une ratification universelle à l'échelle du continent. Toutefois, ce résultat honorable doit être suivi d'une application qui, dans la pratique, est entravée par de nombreux obstacles. Les délégués invitent instamment l'OIT à examiner systématiquement les obstacles à la liberté syndicale et à la négociation collective, et à développer, avec les pays, des programmes nationaux qui mettent la pratique en conformité avec les conventions de l'OIT. Notre objectif est donc le suivant:

*Tous les pays de la région adoptent une législation visant à garantir la liberté d'association et le droit de négociation collective au moyen de procédures administratives et judiciaires efficaces et rapides.*

### **Application effective des principes et droits fondamentaux au travail**

24. Les principes et droits fondamentaux au travail fournissent les règles de base et le cadre du développement et ont un impact direct sur les contributions et la participation aux processus politiques et économiques, et donc à l'amélioration de la gouvernance. La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux et son suivi stipule que «la garantie des principes et droits fondamentaux au travail revêt une importance et une signification particulières en donnant aux intéressés eux-mêmes la possibilité de revendiquer librement et avec des chances égales leur juste participation aux richesses

qu'ils ont contribué à créer, ainsi que de réaliser pleinement leur potentiel humain». En Afrique, le rythme de ratification des conventions sur lesquelles s'appuie la Déclaration a été particulièrement impressionnant ces dernières années. Toutefois, le défi consiste à traduire les engagements en mesures de protection et en garanties efficaces, accompagnées d'une véritable application des dispositions pertinentes. Notre objectif est le suivant:

*Parvenir à une ratification universelle à l'échelle du continent, améliorer l'application des conventions ratifiées et assurer un plus grand respect effectif des principes et droits fondamentaux au travail.*

### **Mettre les enfants de l'Afrique à l'école et les soustraire au travail**

25. En Afrique, près de 50 millions d'enfants sont économiquement actifs, soit un quart des enfants âgés de 5 à 14 ans, et ce chiffre est encore en augmentation malgré l'engagement qu'a pris l'Afrique en faveur de l'élimination du travail des enfants, comme en témoigne le taux élevé de ratifications des conventions relatives au travail des enfants. Travailler perturbe l'instruction des enfants ou les en prive et les empêche d'acquérir des connaissances et de développer leur potentiel, dans leur vie d'adulte, pour être compétitifs sur le marché du travail. Le travail des enfants alimente le cercle vicieux qui perpétue la pauvreté de génération en génération. Il entrave lourdement la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, la création d'emplois et les programmes d'éducation et de formation. La réunion régionale est particulièrement préoccupée par la situation des enfants soumis aux pires formes d'exploitation, notamment les enfants entraînés de force dans des conflits armés et les enfants touchés par le VIH/SIDA. La réunion s'engage à continuer à développer le fort soutien politique et l'action concertée au niveau des gouvernements nationaux et locaux, des organisations d'employeurs et de travailleurs, de la société civile et de la communauté internationale qui sont nécessaires pour éliminer le travail des enfants, à commencer par ses pires formes. Notre objectif est le suivant:

*D'ici à 2008, tous les Etats africains auront élaboré des plans d'action nationaux assortis de délais en vue de l'élimination avant 2015 des pires formes de travail des enfants. Ces programmes d'action devraient faire partie intégrante des stratégies nationales de développement afin d'assurer une coordination étroite entre les programmes d'éducation, les mesures de lutte contre le VIH/SIDA et ses conséquences économiques et sociales, et la mise en œuvre de la législation du travail relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi. Ces programmes devraient bénéficier de l'appui des PPTD de l'OIT.*

### **Eradiquer les vestiges de l'esclavage**

26. La réunion régionale s'inquiète vivement du fait que, deux cents ans après l'abolition du commerce d'esclaves transatlantique, l'OIT estime que 660 000 personnes sont encore victimes du travail forcé en Afrique subsaharienne, dont 130 000 dans le cadre de la traite d'êtres humains. Cette situation est souvent liée à un effondrement des Etats, mais certains pays doivent encore venir à bout d'un héritage de l'esclavage, avec des rapports faisant état de discrimination et de travail forcé à l'encontre des descendants d'esclaves. La réunion approuve le plan d'action global de l'OIT de lutte contre le travail forcé qui lance un appel en faveur d'une alliance mondiale en vue de l'élimination de toutes les formes de travail forcé d'ici à 2015. Notre objectif est donc le suivant:

*Dans le cadre des PPTD et de leurs programmes pour le développement, tous les pays africains adoptent d'urgence des plans d'action nationaux pour éliminer toutes les formes de travail forcé d'ici à 2015.*

## **Éliminer la discrimination en matière d'emploi: libérer les potentiels de l'Afrique**

27. Toutes les discriminations en matière d'emploi et de profession, quelle que soit leur forme, restreignent la liberté des êtres humains de développer leur potentiel et de choisir et de réaliser leurs aspirations professionnelles et personnelles. Elles contribuent à un sentiment d'humiliation, de frustration et d'impuissance qui affecte profondément l'ensemble de la société. Le gaspillage des talents et des ressources humaines qui en résulte nuit à la productivité, à la compétitivité et à l'économie, creuse les inégalités sociales et économiques, compromet la cohésion et la solidarité sociales et menace la stabilité politique. La réunion régionale souligne que l'élimination de la discrimination au travail est indissociable du concept de travail décent pour tous les hommes et toutes les femmes et constitue un élément indispensable des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement économique durable en Afrique.
28. Il convient de mettre un accent particulier sur l'égalité entre les hommes et les femmes. La majorité des femmes africaines travaille, en zone rurale, dans l'économie de subsistance agricole qui fournit la sécurité alimentaire vitale et, en zone urbaine, dans l'économie informelle. L'économie formelle emploie moins de 5 pour cent de femmes. Souvent, les préjugés sociaux poussent à retirer les filles de l'école plus tôt et à les envoyer sur le marché du travail informel en moyenne deux ans avant les garçons, avec un revenu moyen inférieur d'un tiers à la moitié. Surmonter les discriminations dont les femmes font l'objet sur le marché du travail, dans la société en général, et face aux responsabilités familiales, y compris en investissant dans l'éducation et la formation, contribuerait de manière considérable à une croissance axée sur la réduction de la pauvreté. Notre objectif pour 2015 est le suivant:

*Tous les Etats africains se sont dotés d'une législation antidiscrimination et ont adopté des politiques pour promouvoir l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi et la profession. Ces politiques devraient avoir pour cible une augmentation de 10 pour cent du taux d'activité des femmes sur le marché du travail et une diminution de 25 pour cent des écarts salariaux.*

### **Sortir du piège de l'économie informelle**

29. La réunion régionale a identifié la poursuite de la croissance de l'économie informelle en Afrique comme un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté. Les femmes sont particulièrement nombreuses dans l'économie informelle, en grande partie du fait de la discrimination qui les empêche de trouver un emploi dans l'économie formelle. Les jeunes gens se retrouvent souvent dans l'économie informelle en raison du peu de possibilités d'emplois dans le secteur structuré. Trop d'hommes et de femmes dans ce secteur ont des revenus incertains qui font que leur niveau de vie est proche du seuil de pauvreté et ils sont contraints de travailler dans des conditions déplorables avec un capital très modeste, des techniques rudimentaires ou peu d'accès à la protection de la loi. Nombre de travailleurs ont du mal à dire s'ils opèrent ou non dans le cadre d'une relation d'emploi et donc s'ils ont des droits au regard de la législation du travail. La recommandation de l'OIT (n° 198) sur la relation de travail, 2006, fournit des orientations précieuses pour des stratégies visant à étendre l'application de la protection sociale afin de satisfaire les travailleurs à l'économie informelle.
30. Les opérateurs des micro et petites entreprises éprouvent également de nombreuses difficultés à passer à l'économie formelle et à faire respecter les droits de la propriété et des contrats. Pour les travailleurs comme pour les employeurs, les coopératives constituent un important moyen tant pour le renforcement des activités productives que pour la fourniture de services essentiels. Par ailleurs, les travailleurs de l'économie informelle ont souvent un accès limité, voire aucun accès, aux mécanismes formels tels qu'assurances, pensions et assistance sociale pour faire face aux risques. Ceci est particulièrement

important pour les travailleurs touchés par le VIH/SIDA qui ont encore plus besoin d'une source de revenus régulière et fiable pour maintenir une hygiène de vie et payer leurs soins de santé. Les principaux éléments d'une approche intégrée visant à renforcer l'économie informelle sont le renforcement des entreprises, le développement des compétences, l'élargissement de la protection sociale, un meilleur respect de la législation du travail, y compris des dispositions législatives sur la sécurité au travail et l'organisation des travailleurs et des employeurs. Notre objectif est que d'ici à 2015:

*Trois quarts des Etats africains adoptent des stratégies pour formaliser l'économie informelle et protéger les travailleurs de ce secteur. Ces stratégies devraient comprendre des mesures pour accroître le taux d'enregistrement des entreprises du secteur informel, développer les compétences, assurer des conditions de travail meilleures et plus sûres, étendre la couverture sociale et encourager la création d'associations librement choisies de travailleurs et d'employeurs.*

### **Une approche équitable pour les travailleurs migrants**

31. Entre 8 et 9 millions d'Africains vivent et travaillent en dehors de leur pays de naissance, principalement en Afrique, mais beaucoup en Europe, dans les Etats du Golfe et sur les autres continents. Si les métiers faiblement ou semi-qualifiés prédominent, on trouve également un nombre non négligeable de travailleurs qualifiés ou exerçant des professions libérales parmi les migrants africains. La fuite des cerveaux qui en résulte est un sérieux sujet de préoccupation. Pour de nombreux pays, la perte de personnel médical qualifié constitue un grave problème. Néanmoins, les migrations de main-d'œuvre sont également une source de revenus grâce aux précieux transferts de fonds envoyés dans les familles restées au pays. L'augmentation de la mobilité des travailleurs migrants devrait devenir un trait caractéristique permanent de l'économie africaine et mondiale. Le traitement différencié accordé aux travailleurs migrants conduit souvent à la discrimination et à l'exclusion sociale. Pour éviter cela, il faut une législation, des politiques et des mesures administratives expresses.
32. La mise en œuvre des principes, directives et modèles de bonnes pratiques du Cadre multilatéral non contraignant relatif aux migrations de main-d'œuvre offre une approche complète sur la manière d'établir des politiques, des structures, des mécanismes et des pratiques nationales, régionales et internationales pour gérer efficacement les migrations de main-d'œuvre en Afrique. La réunion insiste sur le fait que les politiques régionales et internationales doivent se concentrer sur les mesures visant à limiter et à compenser la fuite des cerveaux par le développement des possibilités d'instruction pour les travailleurs migrants, le développement de l'entreprise, les accords entre pays de départ et pays d'accueil, la rationalisation des transferts de fonds et des possibilités d'investissement, et par l'adoption et une mise en œuvre efficace des normes fondamentales de l'OIT régissant les migrations. Ceci exige des activités promotionnelles concertées de la part des mandants tripartites de l'OIT, y compris par des alliances stratégiques avec les organisations pertinentes de la société civile. Notre objectif est le suivant:

*D'ici à 2015, les trois quarts des Etats africains se sont dotés de politiques visant à garantir que les travailleurs migrants ont un statut régulier et reconnu, et qu'ils sont pleinement protégés par la législation du travail du pays hôte, et bénéficient d'un traitement égal et de possibilités égales.*

### **Amélioration des informations permettant d'élaborer de meilleures politiques**

33. Pour soutenir les politiques et programmes relatifs aux marchés du travail, il est indispensable de disposer d'informations adéquates. Or, dans de nombreux pays, celles-ci ne sont ni disponibles ni fiables, ni actualisées. La plupart des pays ont, en fait, besoin d'un système de collecte et de diffusion des données institutionnalisés et viables. De plus, les

sources de données disponibles manquent d'uniformité dans les concepts utilisés, leur couverture, leur portée et leur périodicité en raison du peu de coordination entre les diverses unités administratives produisant des informations, celles-ci n'ayant souvent qu'une connaissance limitée de ce qui existe dans les autres agences ou des besoins des utilisateurs potentiels. L'objectif global du renforcement de la capacité nationale pour produire et analyser des statistiques sur la main-d'œuvre et des informations sur les marchés du travail fiables est de contribuer à la création d'emplois et au contrôle de la lutte contre la pauvreté en Afrique. La réunion régionale soutient le travail du Forum sur le développement de la statistique en Afrique et le Réseau africain de la bibliothèque des indicateurs du marché du travail de l'OIT. Des experts africains devraient aussi jouer un rôle actif lors de la Conférence internationale des statisticiens du travail qui se tiendra en 2008. La réunion demande un redoublement des efforts visant à fournir des informations solides sur le marché du travail dans tous les pays. La cible est la suivante:

*D'ici à 2015, tous les Etats Membres sont en mesure de produire des données annuelles de base sur la taille et la composition de la population active. D'ici à 2010, au moins la moitié des Etats Membres africains auront mis en place des mécanismes pour produire des informations et des statistiques sur le marché du travail, afin de suivre les progrès des principaux éléments de l'Agenda du travail décent.*

### **Mise en œuvre de L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015**

34. *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015* fixe des objectifs ambitieux pour tous les mandants de l'OIT et pour le Bureau. La mise en œuvre des cibles pour les PPTD exigera une mobilisation majeure du tripartisme sur le continent. Nous sommes convaincus qu'une approche systématique et progressive produira les résultats que nous espérons et auxquels aspirent les femmes et les hommes d'Afrique. Dans le cadre de la contribution de l'Organisation aux mécanismes de suivi de Ouagadougou, qui appellent à une évaluation générale des décisions du sommet en 2009 et en 2014, l'OIT et ses mandants prépareront régulièrement une évaluation de la situation tous les deux ans jusqu'en 2015 afin d'identifier les meilleures pratiques, de les mettre en commun et de pallier les lacunes.
35. La réunion régionale se félicite du portefeuille de mesures en faveur du travail décent pour l'Afrique décrit dans le rapport du Directeur général sur *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015*. Il fournit une enveloppe complète de moyens d'action et d'outils pour la discussion avec les mandants tripartites de l'OIT dans chaque pays.
36. La réunion lance également un appel au Bureau pour qu'il développe ses partenariats avec d'autres institutions internationales en mettant pleinement à profit la panoplie type de mesures pour promouvoir un travail décent. La réunion demande instamment à tous les mandants et au Bureau de participer pleinement à l'initiative pilote par pays «Unité d'action des Nations Unies» et d'examiner régulièrement les progrès accomplis.
37. La réunion accueille favorablement l'appel lancé par les partenaires sociaux en Afrique en vue de l'organisation d'un deuxième forum des partenaires sociaux en 2008. Elle est d'avis que le forum fournira une excellente opportunité pour les organisations d'employeurs et de travailleurs africaines de participer à la promotion de la bonne gouvernance, afin d'assurer une gestion efficace et équitable des Etats et des entreprises, ainsi que de leurs propres organisations. Le forum favorisera également le respect des principes et droits fondamentaux au travail.
38. La réunion demande au Bureau, en union avec la Commission de l'Union africaine, la CEA, la BAD, les communautés économiques régionales, le PNUD et les mandants tripartites de l'OIT, de mettre en œuvre la décision de la 39<sup>e</sup> Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (Ouagadougou, 2006) de créer un forum régional pour l'emploi. Ce forum fournirait un lieu de réunion pour tous les réseaux de syndicats, les organisations d'employeurs, les chercheurs et les

---

gouvernements, et leur permettrait de développer et de mettre en commun les meilleures solutions pratiques aux problèmes de l'Afrique en matière d'emploi.

39. La réunion demande à l'OIT d'organiser, dans le cadre de sa contribution au processus de création de réseaux envisagé en vue de ce forum, un colloque africain annuel pour le travail décent, qui rassemblera des chercheurs indépendants, des mandants, du personnel du BIT sur le terrain et des institutions partenaires, afin d'examiner les connaissances relatives à certains aspects de l'Agenda du travail décent et d'assurer que le portefeuille de mesures reste à jour.
40. La réunion demande à l'OIT de mettre au point un programme important de soutien à *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015*. En effet, la réalisation des cibles de l'agenda exige un renforcement des institutions du niveau local jusqu'au niveau continental afin de créer les conditions propices à la concrétisation de l'objectif du plein emploi productif et du travail décent pour tous. Par conséquent, l'OIT travaillera avec ses partenaires africains et internationaux pour développer une approche globale ciblant tout particulièrement l'amélioration de la gouvernance des marchés du travail et le renforcement de la capacité des administrations du travail et des partenaires sociaux. Le programme de soutien devrait aussi renforcer la capacité des structures régionales et continentales telles que les communautés économiques régionales, l'Union africaine, y compris le Parlement panafricain, et l'OIT elle-même.
41. La réunion demande au Bureau d'aider les Etats Membres à surmonter tous les obstacles aux progrès vers la réalisation de l'Agenda du travail décent, y compris ceux qui pourraient découler d'accords économiques bilatéraux ou multilatéraux.
42. La réunion demande à l'OIT de présenter un rapport sur l'application et la réalisation de ces objectifs lors de la prochaine Réunion régionale africaine.

## Annexe IV

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. La Commission de vérification des pouvoirs, qui a été désignée par la réunion à sa première séance, s'est réunie les 24, 25 et 26 avril 2007 pour examiner, conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement pour les réunions régionales, les pouvoirs des délégués à la réunion et de leurs conseillers techniques, de même que les éventuelles protestations relatives aux pouvoirs des délégués et de leurs conseillers, ainsi que les éventuelles plaintes concernant le non-paiement des frais de voyage et de séjour, et d'autres communications. La commission était composée comme suit:

*Président:* M. Adel Fadel Ahmed (gouvernement, Egypte);

*Vice-présidents:* M. Adolphe Sagbo (délégué employeur, Niger);  
M. Mohamed Chendoul (délégué travailleur, Tunisie).

2. Les pouvoirs qui ont été reçus concernant les membres des délégations ont été présentés sous la forme d'instruments officiels, de lettres officielles et de fac-similés. Les copies numériques de ces documents, transmises par courrier électronique, ont été considérées équivalentes aux fac-similés.
3. La commission attire l'attention des gouvernements sur l'importance du respect de l'article 9, paragraphe 1, du Règlement précité, en vertu duquel les pouvoirs doivent être déposés quinze (15) jours au plus tard avant la date fixée pour l'ouverture de la réunion (c'est-à-dire le 9 avril 2007). La commission est préoccupée par le fait que les pouvoirs de seulement 21 des 53 Membres invités (soit six de plus qu'en 2003) ont été reçus avant cette date limite. De surcroît, certains Membres ont déposé leurs pouvoirs juste avant et pendant la réunion, ce dépôt tardif ayant comme conséquence que les 14 pour cent des délégations accréditées à la fin de la réunion ne figuraient pas sur la première liste provisoire des délégations mise en ligne par le Bureau le 19 avril 2007. Etant donné que cette liste fournit une information préalable qui peut servir comme base pour des éventuelles protestations relatives aux pouvoirs des délégués et de leurs conseillers, l'absence d'une information complète avant le début de la réunion a constitué un motif de préoccupation pour la commission.

### Composition de la réunion

4. Au moment de l'adoption de ce rapport, comme indiqué dans un tableau figurant à l'appendice A, sur les 53 Etats Membres invités à participer à cette réunion 42 ont envoyé leurs pouvoirs en bonne et due forme. La réunion était composée de 83 délégués gouvernementaux, de 38 délégués des employeurs et de 39 délégués des travailleurs, soit un total de 160 délégués. En outre, elle comprenait 114 conseillers techniques gouvernementaux, 36 conseillers employeurs et 55 conseillers travailleurs, soit un total de 205 conseillers techniques. Les personnes désignées à la fois comme délégués suppléants et comme conseillers ont été comptées parmi les conseillers. Le nombre de délégués et de conseillers désignés était donc, au total, de 365.
5. En ce qui concerne le nombre de délégués et de conseillers techniques enregistrés, il y avait 67 délégués gouvernementaux, 33 délégués des employeurs et 34 délégués des travailleurs, soit un total de 134 délégués. Le nombre total des conseillers techniques était de 170, dont 100 étaient des conseillers techniques gouvernementaux, 20 des conseillers employeurs et 50 des conseillers travailleurs. L'appendice B à ce rapport contient des informations plus détaillées concernant le nombre de délégués et conseillers techniques enregistrés à la réunion, dont le total s'élève à 304.

6. La commission a constaté que les délégations de trois des Etats Membres accrédités à la réunion (Jamahiriya arabe libyenne, Sao Tomé-et-Principe, Somalie) sont exclusivement gouvernementales. En outre, la délégation du Ghana compte le délégué des travailleurs et non celui des employeurs. La commission revient plus en détail sur ce point aux paragraphes 16 à 23 ci-dessous.
7. Concernant les résolutions sur la participation des femmes aux réunions de l'OIT, adoptées aux 67<sup>e</sup> et 78<sup>e</sup> sessions de la Conférence internationale du Travail (juin 1981 et juin 1991), la commission a constaté qu'il y a 22 femmes parmi les 160 délégués accrédités, et 43 femmes parmi les 205 conseillers techniques accrédités. Les femmes ne représentent donc que 17,8 pour cent du nombre total des délégués et conseillers techniques. Même si cette participation est en augmentation par rapport à la 10<sup>e</sup> Réunion régionale africaine (15 déléguées et 16 conseillères techniques), la commission déplore que ce pourcentage demeure faible. En particulier, la commission note que 12 délégations ne comportent aucune femme parmi les délégués ou conseillers techniques (Burundi, Congo, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Malawi, Mali, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Somalie, Togo, Tunisie). La commission souhaite rappeler que les Nations Unies ont pour objectif de porter à 30 pour cent au moins la proportion de femmes dans les organes de décision et d'élaboration des politiques, chiffre auquel le Directeur général s'est référé dans la lettre de convocation adressée aux Membres. La commission exhorte les mandants à atteindre cet objectif dans la désignation de leurs délégations à des réunions régionales.
8. Trente-trois ministres ou vice-ministres de 31 Etats Membres de la région ont participé à la réunion.
9. Onze Etats Membres de la région n'ont pas été accrédités (Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Djibouti, Erythrée, Gambie, Guinée-Bissau, Madagascar, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone). Cinq autres Etats Membres accrédités n'ont pas été inscrits.

#### Représentants d'organisations internationales officielles

10. Les représentants des organisations internationales officielles suivantes ont accepté l'invitation à participer à la réunion, qui leur a été envoyée conformément aux accords pertinents ou aux décisions du Conseil d'administration:
  - Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
  - Programme des Nations Unies pour l'environnement
  - Fonds des Nations Unies pour l'enfance
  - Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
  - Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
  - Fonds des Nations Unies pour la population
  - Programme des Nations Unies pour le développement
  - Programme alimentaire mondial
  - Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
  - Programme des Nations Unies pour les établissements humains
  - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
  - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
  - Organisation mondiale de la santé
  - Union internationale des télécommunications

- Fonds monétaire international
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- Organisation internationale pour les migrations
- Organisation internationale de la francophonie
- Union africaine
- Banque africaine de développement
- *African Regional Labour Administration Centre*
- Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
- Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
- Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- Organisation arabe du travail
- Centre arabe pour l'administration du travail et de l'emploi
- Conférence interafricaine de la prévoyance sociale

#### Représentants d'organisations internationales non gouvernementales

11. Les organisations internationales non gouvernementales suivantes invitées à participer à la réunion conformément à l'article 1, paragraphe 7, du Règlement se sont fait représenter à la réunion:
- Confédération syndicale internationale
  - Fédération syndicale mondiale
  - Organisation internationale des employeurs
  - Organisation de l'Unité syndicale africaine
  - Confédération panafricaine des employeurs
  - African Regional Organization of the International Confederation of Free Trade Unions
  - Conseil de coordination syndicale d'Afrique de l'Est
  - Organisation démocratique syndicale des travailleurs africains

#### **Protestations**

12. La commission a reçu une seule protestation.

#### Protestation concernant la nomination du délégué travailleur de la Guinée équatoriale

13. La commission a été saisie d'une protestation, présentée par la Confédération syndicale internationale (CSI), mettant en cause la nomination du délégué travailleur de la Guinée équatoriale. Dans sa protestation, la CSI fait valoir que le délégué travailleur, M<sup>me</sup> Consuelo Hangue Ndong, désignée en tant que «Jefe de Personal» de la CCEIBANK, avait simplement été sélectionnée par le gouvernement et ne représentait aucun syndicat libre et indépendant, et que, par conséquent, sa nomination n'était pas en conformité avec les dispositions de la Constitution de l'OIT.
14. La commission note que la délégation de la Guinée équatoriale, bien qu'accréditée, ne s'est pas inscrite à la réunion. La commission a transmis la protestation à la mission permanente

de ce pays à Genève en invitant le gouvernement à présenter des commentaires au sujet de la protestation, mais aucune réponse n'a été reçue. Dans ces circonstances, la commission conclut qu'elle n'est pas à même de poursuivre l'examen de cette affaire.

### **Communications**

15. La commission a considéré deux communications concernant des délégations incomplètes.

#### **Communication concernant le Ghana**

16. Le secrétaire du groupe employeur, M. Frederick Muia, a attiré l'attention de la commission sur le fait que le gouvernement du Ghana n'avait pas inclus le délégué employeur dans leur délégation à la réunion et a souhaité que la commission demande au gouvernement concerné les raisons pour lesquelles il n'avait pas procédé à l'accréditation du délégué employeur.
17. Suite à une invitation de la commission, le gouvernement du Ghana a présenté ses commentaires concernant la communication, tout en exprimant son regret pour ne pas avoir procédé à la nomination du délégué employeur à cause de certaines contraintes financières. Par contre, le gouvernement a indiqué que le délégué employeur sera sans doute nommé et soutenu lors de la prochaine Conférence internationale du Travail à Genève. En outre, le gouvernement a exprimé son souhait que la réunion voudra bien conseiller aux mandants d'accepter que les délégués soient remboursés ultérieurement.
18. La commission a pris note des commentaires du gouvernement. Elle souhaite rappeler que les Membres qui acceptent l'invitation à se faire représenter à une réunion régionale ont une obligation, en vertu de l'article 1, paragraphe 1, du Règlement pour les réunions régionales, de désigner des délégations complètes comportant, en particulier, une représentation équilibrée des employeurs et des travailleurs. Les gouvernements ont également le devoir de payer les frais de voyage et de mission des délégués des employeurs et des travailleurs pour assurer leur participation effective à la réunion.

#### **Communication concernant la Jamahiriya arabe libyenne, Sao Tomé-et-Principe et la Somalie**

19. La commission a reçu une communication transmise par la Confédération syndicale internationale (CSI) qui attirait l'attention de la commission sur le fait que les délégations de la Jamahiriya arabe libyenne, de Sao Tomé-et-Principe et de la Somalie n'avaient pas accrédité une délégation tripartite, tout en exprimant des préoccupations sérieuses au sujet des pouvoirs de ces délégations et en priant la commission de bien vouloir demander des informations ultérieures aux gouvernements concernés.
20. Suite à une invitation de la commission auxdits gouvernements de bien vouloir fournir des informations, s'ils le souhaitaient, seul le gouvernement de la Somalie a répondu, en précisant que le défaut de désignation tant du délégué employeur que du délégué travailleur dépend de l'état de guerre civile en Somalie et de l'absence d'organisations de travailleurs et d'employeurs dans le pays. Le gouvernement a indiqué qu'il procédera à l'inclusion de tels délégués, à l'occasion de réunions tripartites futures, dès qu'il sera possible de les désigner en consultation avec leurs organisations respectives. Le gouvernement a également indiqué qu'il apprécierait toute assistance dans la réorganisation du syndicat des travailleurs, ce qui aiderait dans la reconstruction du pays. La commission exprime son souhait que le gouvernement pourra bien se prévaloir de l'assistance technique du BIT auxdites fins.
21. La commission note que le gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne n'a pas répondu à son invitation de fournir des informations concernant la communication de la CSI.

22. La commission note ultérieurement que le seul délégué accrédité par le gouvernement de Sao Tomé-et-Principe ne s'est pas inscrit à la réunion et qu'il n'y avait pas d'autres moyens de communication viables avec ce dernier. Par conséquent, l'invitation de la commission de bien vouloir fournir des informations concernant la communication de la CSI pourrait ne pas avoir été communiquée au gouvernement.
23. La commission souhaite réitérer que les Membres qui acceptent l'invitation à se faire représenter à une réunion régionale ont une obligation, en vertu de l'article 1, paragraphe 1, du Règlement pour les réunions régionales, de désigner des délégations complètes comportant, en particulier, une représentation équilibrée des employeurs et des travailleurs.
24. La commission adopte ce rapport à l'unanimité. Elle recommande à la réunion de demander au Bureau de l'annexer à son rapport et de le porter à l'attention du Conseil d'administration, conformément à l'article 9, paragraphe 5, du Règlement pour les réunions régionales.

Addis-Abeba, le 26 avril 2007.

(Signé) Adel Fadel Ahmed,  
Président.

Adolphe Sagbo.

Mohamed Chendoul.

## Appendice A

### Liste des délégués et conseillers techniques accrédités

(Mise à jour au 26 avril 2007 à 16 heures)

	Délégués gouvernementaux	Conseillers gouvernementaux	Délégués des employeurs	Conseillers des employeurs	Délégués des travailleurs	Conseillers des travailleurs
Afrique du Sud	2	3	1	–	1	–
Algérie	2	–	1	1	1	–
Angola	2	3	1	–	1	–
Bénin	2	2	1	–	1	–
Botswana	2	4	1	–	1	–
Burkina Faso	2	7	1	–	1	–
Burundi	2	1	1	–	1	–
Cameroun	2	2	1	–	1	–
Cap-Vert	–	–	–	–	–	–
République centrafricaine	–	–	–	–	–	–
Comores	–	–	–	–	–	–
Congo	2	4	1	2	1	2
Côte d'Ivoire	2	2	1	1	1	1
Djibouti	–	–	–	–	–	–
Egypte	2	2	1	–	1	1
Erythrée	–	–	–	–	–	–
Ethiopie	2	12	1	23	1	29
Gabon	2	5	1	–	1	1
Gambie	–	–	–	–	–	–
Ghana	2	–	–	–	1	–
Guinée	2	4	1	–	1	2
Guinée-Bissau	–	–	–	–	–	–
Guinée équatoriale	2	–	1	–	1	–
Kenya	2	7	1	2	1	–
Lesotho	2	2	1	–	1	–
Libéria	2	3	1	–	1	–
Jamahiriya arabe libyenne	2	1	–	–	–	–
Madagascar	–	–	–	–	–	–
Malawi	2	–	1	–	1	–
Mali	2	1	1	–	1	1
Maroc	2	3	1	1	1	6
Maurice	2	2	1	–	1	–
Mauritanie	2	4	1	–	1	–
Mozambique	2	2	1	–	1	–
Namibie	2	1	1	–	1	–
Niger	2	1	1	–	1	–
Nigéria	2	8	1	2	1	4
Ouganda	2	2	1	–	1	–
République démocratique du Congo	2	2	1	2	1	2
Rwanda	–	–	–	–	–	–
Sao Tomé-et-Principe	1	–	–	–	–	–
Sénégal	2	2	1	1	1	1
Seychelles	–	–	–	–	–	–
Sierra Leone	–	–	–	–	–	–
Somalie	2	3	–	–	–	–
Soudan	2	1	1	–	1	3
Swaziland	2	–	1	–	1	–
République-Unie de Tanzanie	2	7	1	1	1	–
Tchad	2	–	1	–	1	1
Togo	2	3	1	–	1	–
Tunisie	2	1	1	–	1	–
Zambie	2	3	1	–	1	–
Zimbabwe	2	4	1	–	1	1
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>114</b>	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>55</b>

## Appendice B

### Liste des délégués et conseillers techniques inscrits

(Mise à jour au 26 avril 2007 à 16 heures)

	Délégués gouvernementaux	Conseillers gouvernementaux	Délégués des employeurs	Conseillers des employeurs	Délégués des travailleurs	Conseillers des travailleurs
Afrique du Sud	2	3	1	–	1	–
Algérie	2	–	1	1	1	–
Angola	2	3	1	–	1	–
Bénin	2	1	1	–	1	–
Botswana	1	3	1	–	1	–
Burkina Faso	2	7	1	–	1	–
Burundi	–	1	–	–	–	–
Cameroun	2	2	1	–	1	–
Cap-Vert	–	–	–	–	–	–
République centrafricaine	–	–	–	–	–	–
Comores	–	–	–	–	–	–
Congo	2	4	1	2	1	2
Côte d'Ivoire	1	2	–	1	1	1
Djibouti	–	–	–	–	–	–
Egypte	2	2	1	–	1	1
Erythrée	–	–	–	–	–	–
Ethiopie	2	11	1	10	1	28
Gabon	–	5	1	–	1	1
Gambie	–	–	–	–	–	–
Ghana	2	–	–	–	1	–
Guinée	1	3	1	–	1	2
Guinée-Bissau	–	–	–	–	–	–
Guinée équatoriale	–	–	–	–	–	–
Kenya	2	5	1	1	1	–
Lesotho	2	2	1	–	1	–
Libéria	2	2	1	–	1	–
Jamahiriyah arabe libyenne	1	1	–	–	–	–
Madagascar	–	–	–	–	–	–
Malawi	2	–	1	–	1	–
Mali	1	1	1	–	1	1
Maroc	2	3	1	1	1	6
Maurice	2	2	1	–	1	–
Mauritanie	–	3	–	–	–	–
Mozambique	2	1	1	–	1	–
Namibie	2	1	1	–	1	–
Niger	2	1	1	–	1	–
Nigéria	2	8	1	2	1	2
Ouganda	2	2	1	–	1	–
République démocratique du Congo	–	–	–	–	–	–
Rwanda	–	–	–	–	–	–
Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–	–	–
Sénégal	2	2	1	1	1	1
Seychelles	–	–	–	–	–	–
Sierra Leone	–	–	–	–	–	–
Somalie	2	2	–	–	–	–
Soudan	2	1	1	–	–	3
Swaziland	2	–	1	–	1	–
République-Unie de Tanzanie	2	5	1	1	1	–
Tchad	2	–	1	–	1	1
Togo	2	3	1	–	1	–
Tunisie	2	1	1	–	1	–
Zambie	2	3	1	–	1	–
Zimbabwe	2	4	1	–	1	1
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>20</b>	<b>34</b>	<b>50</b>